



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS 2024

MALI

Impulser la transformation du Mali
par la réforme de l'architecture financière mondiale





AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS 2024

MALI

Impulser la transformation du Mali
par la réforme de l'architecture financière mondiale





© 2024 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport pays 2024 sur le Mali a été préparé au sein du Complexe de l'économiste en chef et vice-président chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances (ECVP), sous la direction et la supervision de Prof. Kevin C. Urama, économiste en chef et vice-président, avec le concours d'Amadou Boly (Assistant en Chef de l'Economiste en Chef) et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi (Assistant de Direction).

La préparation de ce Rapport a été dirigée par Désiré Jean-Marie Vencatachellum, directeur principal du Département des économies pays (ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah (Lead Economist, ECCE) comme Responsable de la gestion de ce projet, un appui informatique d'Abir Bdioui (Consultante, ECCE), et un appui administratif de Tricia Effe Baidoo (Assistante d'Equipe, ECCE). Le Rapport pays 2024 sur le Mali a été préparé par Ameth Saloum Ndiaye, ancien économiste pays principal pour le Mali et nouvel économiste pays principal pour le Cameroun, et par Issiaka Coulibaly, macroéconomiste pour le Mali, sous la supervision de Guy-Blaise Nkamleu, spécialiste en chef en économie pour l'Afrique de l'Ouest.

L'équipe remercie (i) l'équipe pays du Mali dirigée par Lamin Barrow, directeur général de la région Afrique de l'Ouest, Joseph Martial Ribeiro, directeur général adjoint de la région Afrique de l'Ouest, et Adalbert Nshimyumuremyi, responsable pays du Bureau pays du Mali ; (ii) le Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche dirigé par Abdoulaye Coulibaly, directeur par intérim ; (iii) le Bureau de coordination des États en transition dirigé par Yero Baldeh, directeur ; (iv) le Centre africain de gestion et d'investissement en ressources naturelles dirigé par Désiré Jean-Marie Vencatachellum, Directeur par intérim ; et (v) la Division de la politique macroéconomique, de la soutenabilité de la dette et de la prévision dirigée par Anthony Simpasa, chef de division, et la Division de l'évaluation de l'impact microéconomique et institutionnel dirigée par Eugene Bempong Nyantakyi, chef par intérim de division, pour leurs contributions.

Les données contenues dans le rapport ont été compilées par le Département des statistiques, dirigé par Babatunde Samson Omotosho, directeur, avec d'importantes contributions de Koua Louis Kouakou (chef de la Division des statistiques socio-économiques, Département des statistiques), Ben Paul Mungyereza (chef de la Division du renforcement des capacités statistiques, Département des statistiques), Anouar Chaouch (statisticien supérieur, Division 1 du Département des Statistiques), et Momar Kouta (chargé supérieur des systèmes d'information statistique, Division 1 du Département des statistiques).

Les commentaires des pairs évaluateurs ont été reçus de Sie Antoine-Marie Tioye, ancien économiste pays principal pour le Congo et nouvel économiste pays principal pour le Mali, Département des économies pays ; et de Mamadou Bah, consultant, Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche. Le rapport n'a pas reçu de commentaires de l'équipe pays.

Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval, Canada, a contribué au rapport à titre de pair évaluateur externe.

La couverture du rapport a été conçue à partir d'une proposition graphique de Laetitia Yattien-Amiguët et de Justin Kabasele, du Département des relations extérieures et de la communication de la Banque. L'édition a été faite par le Département des services linguistiques de la Banque (TCLS) et la mise en page a été réalisée par XXXXXX.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES, ENCADRÉS, FIGURES ET TABLEAUX	VII
REMERCIEMENTS	IV
LISTE DES ABRÉVIATIONS	VIII
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	X
INTRODUCTION GÉNÉRALE	XII
 CHAPITRE 1. PERFORMANCE MACROÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES	 1
Messages clés	1
Introduction	2
1.1. Performance de la croissance économique	2
1.2. Autres éléments de l'évolution macroéconomique et sociale récente	2
1.2.1. Politique monétaire – Inflation	2
1.2.2. Politique budgétaire – Dette publique	2
1.2.3. Position extérieure – Flux financiers extérieurs	3
1.2.4. Évolution sociale	4
1.3. Perspectives macroéconomiques et risques	6
1.3.1. Perspectives	6
1.3.2. Risques	7
1.4. Options stratégiques pour favoriser une croissance forte et résiliente : soutenir la stabilité macroéconomique et la transformation économique	7
 CHAPITRE 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE AU MALI	 9
Messages clés	9
Introduction	10
2.1. Performance économique et transformation au Mali	10
2.2. Transformation structurelle du Mali : Déterminants, contraintes et opportunités	10
2.2.1. Transformation structurelle/économique du Mali	10
2.2.2. Mettre en lumière la transformation structurelle du Mali à travers la décomposition de la productivité du travail	12
2.2.3. Croissance rapide des revenus et des emplois incorporés dans les exportations de services : une nouvelle évidence	13
2.2.4. Facteurs pour accélérer la transformation structurelle	14
2.2.5. Principaux obstacles à une transformation structurelle rapide	15
2.3. Financement pour accélérer la transformation structurelle du Mali : quels sont les enjeux ? Engagements du pays en faveur du changement structurel	18

2.3.1.	Identifier la stratégie de changement structurel dans le plan de développement national	18
2.3.2.	Besoins de financement et déficit de financement	19
2.3.3.	Comblar le déficit de financement à travers la mobilisation de ressources intérieures	19
2.4.	Conclusion et recommandations stratégiques	20

CHAPITRE 3 : FINANCER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU MALI :		
RÉFORMES NÉCESSAIRES DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE		25
Messages clés		25
Introduction		26
3.1.	Position du Mali sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale	26
3.2.	Mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle du Mali	26
3.3.	Faire face à la dette du Mali	28
3.4.	Financement de l'action climatique	29
3.5.	Conclusion et recommandations stratégiques	30
RÉFÉRENCES		31
ANNEXES		34

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1.	Croissance du PIB réel du Mali comparée à l'Afrique et aux pays pairs (%)	11
Figure 2.2.	Croissance du PIB réel par habitant du Mali comparée à l'Afrique et aux pays pairs (%)	11
Figure 2.3.	Productivité sectorielle relative et parts de l'emploi au Mali, 2021	12
Figure 2.4.	Parts de l'emploi par secteur au Mali, 1991-2022	12
Figure 2.5.	Changement structurel au Mali et en Afrique, 1991-2018	13
Figure 2.6.	Facteurs qui entravent la transformation structurelle au Mali	16
Figure 2.7.	Crise sécuritaire et incertitude politique comme obstacles à la transformation structurelle au Mali	19
Figure 2.8.	Estimation des besoins de financement annuels et du déficit de financement pour accélérer la transformation structurelle au Mali d'ici 2030 et 2063	20
Figure 2.9.	Augmentation nécessaire du ratio des recettes fiscales au PIB pour combler le déficit de financement annuel estimé au Mali et en Afrique	21
Figure 3.1.	Evolution du taux d'épargne, de l'investissement total et privé, 2000-2022	27
Figure 3.2.	Evolution des flux d'IDE entrants, d'Investissements de portefeuille entrants, d'Aides et assistances au développement et des transferts de fonds des migrants reçus, 2000-2022	28
Figure 3.3.	Evolution de la dette intérieure et extérieure en % du PIB, 2014-2024	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1.	Indicateurs macroéconomiques et sociaux	4
--------------	---	---

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.1.	Evolution des taux d'intérêt des titres publics du Mali émis sur le marché financier de l'UMOA, %, 2021-2023	34
Annexe 2.1.	Mesures prises par le Gouvernement pour adresser les multiples chocs	34
Annexe 2.2.	Valeur ajoutée nationale sectorielle incorporée dans les exportations en Afrique (% du PIB), 1990, 2007 et 2019	37

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1.1.	Impact du resserrement des conditions financières internationales (canaux de transmission)	5
Encadré 2.1.	Enseignements tirés des expériences réussies en matière de soutien à la croissance et à la transformation structurelle	14
Encadré 2.2.	Opportunités potentielles et existantes	17
Encadré 2.3.	Appui de la Banque à la transformation économique du Mali	21

SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AES	Alliance des États du Sahel
AMO	Assurance maladie obligatoire
APD	Aide publique au développement
APR	Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger en 2015
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BMD	Banque multilatérale de développement
BTP	Bâtiment et travaux publics
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFDT	Compagnie française du textile
CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
CNPM	Conseil national du patronat malien
CNR	Conseil norvégien pour les réfugiés
CODE	Comité des opérations et de l'efficacité du développement
CPS/SICAIEPIP	Cellule de planification et de statistique du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé
CPS/SME	Cellule de planification et de statistique du secteur mines et énergie
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
DGB	Direction générale du budget
DGDP	Direction générale de la dette publique
DNDS	Direction nationale du développement social
DNTCP	Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique
DSP	Document de stratégie pays
ECST	Département des statistiques
EDM	Energie du Mali
EU	États-Unis d'Amérique
FAMa	Forces armées maliennes
FCR	Facilité de crédit rapide
FGSP	Fonds de garantie pour le secteur privé
FMI	Fonds monétaire international
GHSI	Global Health Security Index
GIZ	Coopération technique allemande
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
ICRG	International Country Risk Guide
IDE	Investissements directs étrangers
IFD	Institutions financières de développement
INPS	Institut national de prévoyance sociale
INSTAT	Institut national de la statistique
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
OCLEI	Office central de lutte contre l'enrichissement illicite
PDZSTA-KB	Programme de développement de la zone spéciale de transformation agro-industrielle des régions de Koulikoro et péri-urbaine de Bamako
PGSM	Projet de gouvernance du secteur des mines
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PRS	Political Risk Service Group
PSO	Plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires
REWARD	Programme multinational de développement des chaînes de valeur rizicoles résilientes en Afrique de l'Ouest

SIGRH	Projet de système intégré de gestion des ressources humaines
SOREM	Société de recherche et d'exploitation des ressources minérales du Mali
UC	Unité de compte
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
SN-ZLECAf	Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En dépit de chocs multiples, la reprise économique post-COVID-19 s'est poursuivie en 2023 avec une croissance de 4,3 %, contre 3,7% en 2022, et devrait continuer en 2024 (4,7 %) et en 2025 (5,3%). Toutefois, cette performance a été révisée à la baisse, avec des projections initiales de croissance de 4,6 % en 2023, contre 4,3 % actuellement, soit une baisse de 0,3 point de pourcentage attribuable à plusieurs facteurs, dont les catastrophes naturelles, l'insécurité, la crise énergétique, le resserrement de la liquidité sur le marché financier régional, l'incertitude politique.

Pour s'attaquer à ces contraintes afin d'accélérer la transformation structurelle du Mali, un ensemble de mesures à court, à moyen et à long terme doit être mis en œuvre. Les principales mesures politiques de court terme consistent à accélérer les réformes politiques et institutionnelles pour le retour à l'ordre constitutionnel afin de rétablir les appuis budgétaires, restructurer la dette intérieure en raison de la forte concentration de sa maturité, prioriser un financement d'urgence pour soutenir les achats de carburants de Énergie du Mali (EDM) et la fourniture de nourriture et les transferts monétaires ciblés aux ménages vulnérables touchés par l'insécurité alimentaire. Les principales mesures politiques à moyen et long terme consistent à accélérer la mise en œuvre des réformes fiscales afin de stimuler la mobilisation des ressources domestiques, et modifier la structure de la production d'énergie électrique en priorisant les énergies renouvelables.

Les écarts de productivité du travail entre les secteurs sont élevés. La productivité du secteur de l'agriculture est inférieure de 58 % à celle de l'économie, et celle des secteurs des services et de l'industrie est supérieure de 191 % et de 182 % respectivement à celle de l'économie.

La transition de la main d'œuvre vers les secteurs productifs est timide, mais favorable au changement structurel, car elle est accompagnée d'une hausse de la croissance de la productivité du travail et d'une légère réduction de la taille du secteur informel. Les données montrent que 1,3 % des travailleurs de l'agriculture et 0,8 % de ceux des services ont migré vers l'industrie, et que le taux d'emplois informels est passé de 97,1 % en 2020 à 96,5 % en 2023. Cependant, l'effet du changement structurel est autoextinguible étant donné que la hausse de la croissance de la productivité du travail est attribuable surtout à l'agriculture (moins productive) ; la croissance de la productivité dans les secteurs non agricoles (plus productifs) étant limitée.

Les besoins de financement pour accélérer le processus de transformation structurelle sont estimés à 29,6 milliards de dollars par an d'ici 2030 (1,4 fois le PIB en 2024) et 5,2 milliards de dollars par an d'ici 2063 (24 % du PIB en 2024), principalement pour les infrastructures routières, représentant 90,2 % du total en 2030 et 90,4 % en 2063. Le déficit de financement pour accélérer la transformation structurelle est estimé à 29,1 milliards de dollars par an d'ici 2030 (1,3 fois le PIB en 2024) et 5,1 milliards de dollars par an d'ici 2063 (23,5% du PIB en 2024), essentiellement dû aux infrastructures routières, représentant 91,7 % du total en 2030 et 92,2 % en 2063. Pour combler ce déficit de financement, le Mali devra accroître ses recettes fiscales de 129,4 % d'ici 2030, et de 22,6 % d'ici 2063.

Les réformes de l'architecture financière mondiale devraient favoriser l'accès du Mali à davantage de dons et de financements concessionnels, y compris les appuis budgétaires et les garanties partielles de risque, de crédit et de commerce, tout en soutenant les efforts internes en termes de meilleure mobilisation des ressources domestiques à travers la renégociation des contrats miniers pour lesquels la Banque pourrait fournir un appui-conseil. Pour ce faire, le Mali devrait prioriser les réformes politiques pour le retour à l'ordre constitutionnel et le renforcement de la sécurité afin d'améliorer le risque pays, réduire le coût de la dette et préparer les conditions d'une émission de titres sur le marché financier international après les tentatives non abouties d'émission d'eurobonds initiées en 2019. En outre, le Mali devrait poursuivre les réformes visant à améliorer l'environnement des affaires et booster l'investissement privé pour la transformation structurelle.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Mali est dans une incertitude politique, maintenant le pays en situation de transition. En dépit des avancées dans la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles (promulgation de la nouvelle Constitution le 22 juillet 2023), l'élection présidentielle, initialement prévue le 04 février 2024, a été reportée sine die. Le Gouvernement considère que l'élection ne sera pas organisée tant que la question de l'insécurité ne sera pas réglée, retardant le retour à l'ordre constitutionnel, d'autant plus que le délai du 26 mars 2024 fixant la fin de la transition est arrivé à expiration. De plus, clôturé le 10 mai 2024, le Dialogue intermalien pour la paix et la réconciliation nationale, dont les conclusions ont été officiellement remises au Président de transition le 13 mai 2024, recommandent une prorogation de la durée de la transition de 2 à 5 ans. Pour « raison d'ordre public et de préservation de l'intérêt général », le Gouvernement a suspendu, le 10 avril 2024, les activités de tous les partis politiques jusqu'à nouvel ordre.

La situation sécuritaire et régionale est marquée par plusieurs phénomènes. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) s'est retirée du pays sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2023. L'Accord pour la paix et la réconciliation (APR) issu du processus d'Alger a été suspendu le 24 janvier 2024. La ville de Kidal, qui était sous contrôle des groupes armés terroristes depuis 2012, a été reprise le 14 novembre 2023, favorisant le redéploiement des Forces armées maliennes (FAMa) sur le territoire national. Sur le plan régional, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont conjointement annoncé, le 16 septembre 2023, la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) dont l'objectif est d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle face au terrorisme, à la rébellion armée, à la criminalité en bande organisée ou à d'autres menaces portant atteinte à l'intégrité du territoire et à la souveraineté de chacun des pays membres. A l'issue du premier sommet des Chefs d'Etat de l'AES tenu le 06 juillet 2024, ils ont adopté le traité instituant une Confédération entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger dénommée Confédération « Alliance des États du Sahel ». Ces pays ont aussi annoncé, le 28 janvier 2024, leur retrait sans délai de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le reste du présent rapport est organisé comme suit : le chapitre 1 présente la performance macroéconomique et les perspectives. Le chapitre 2 examine les progrès du Mali en matière de transformation structurelle. Le chapitre 3 porte sur les réformes nécessaires de l'architecture financière internationale et le financement de la transformation structurelle du Mali.

PERFORMANCE MACROÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

1

Messages clés

- En dépit de chocs multiples, la **reprise économique post-COVID-19 s'est poursuivie en 2023** avec un taux de croissance de 4,3 %, contre 3,7 % en 2022, et devrait continuer en 2024 (4,7 %) et en 2025 (5,3 %).
- Toutefois, **le Mali est toujours confronté à un problème de financement de son déficit budgétaire** en lien avec la suspension des appuis budgétaires depuis 2022 du fait de l'incertitude politique sur le retour à l'ordre constitutionnel.
- En outre, avec le rétrécissement de la liquidité sur le marché financier de l'UMOA, **le Mali n'a atteint que 72,86 % de ses objectifs de mobilisation des ressources sur ce marché en 2023.**
- **Les ressources de financement se sont avérées inférieures aux besoins de financement en 2023**, avec un niveau de couverture de 97,73 %.
- L'effondrement des appuis budgétaires a impacté la gestion de la dette, avec un **recours accru à la dette intérieure** dont le taux d'intérêt est 4 fois plus élevé que celui de la dette extérieure. De plus, la concentration de la maturité de la dette intérieure est élevée, avec 75,96 % de celle-ci arrivant à échéance entre 2024 et 2028, ce qui soulève des préoccupations quant à sa soutenabilité.
- Cependant, **le risque de surendettement est modéré**, selon l'Analyse de la viabilité de la dette (AVD) du FMI de 2023.

INTRODUCTION

Ce chapitre présente une analyse actualisée des performances économiques du Mali en 2023, ainsi que les projections de croissance à moyen terme sur la période 2024-2025. Il évalue les tendances des principaux indicateurs macroéconomiques, des politiques budgétaires et monétaires, ainsi que les variations des flux financiers intérieurs et internationaux, l'investissement et la dette publique. Le chapitre aborde aussi les principaux risques qui pèsent sur les perspectives et propose des options politiques pour favoriser une croissance forte et résiliente et soutenir la stabilité macroéconomique et la transformation économique.

1.1. Performance de la croissance économique

La reprise économique post-COVID-19 se poursuit. L'activité économique a enregistré un taux de croissance de 4,3% en 2023 contre 3,7 % en 2022. Cette performance est le reflet de facteurs d'offre, dont la production de coton (+ 49,37 %) (Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), 2024), la production industrielle d'or (+0,59 %) (Cellule de planification et de statistique du secteur mines et énergie (CPS/ SME), 2024), la transformation du bois (+14,5 points de base), la fabrication de produits alimentaires (+11,3 points de base), la relance des BTP (+7,7 points de base), et les services d'hébergement et de restauration (+ 5,2 points de base) (Institut national de la statistique (INSTAT), 2024). Cette bonne performance de l'activité économique est aussi tirée par des facteurs de demande, dont la relance des investissements (+41,8 points de base) et la consommation des ménages (+0,7 point de base) (INSTAT, 2024).

1.2. Autres éléments de l'évolution macroéconomique et sociale récente

1.2.1. Politique monétaire – Inflation

L'inflation a baissé pour s'établir à 2,2 % en 2023, contre 9,7 % en 2022. Ce repli est le

résultat des effets conjugués du maintien de la politique monétaire restrictive de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (avec le relèvement successif de 25 points de base de ses taux directeurs, à quatre reprises), de l'approvisionnement continu des marchés locaux (décision des pouvoirs publics de lancer une nouvelle opération d'importation de 50 000 tonnes de sucre en 2023; mise en réserve de 25 000 tonnes de sucre dans la production nationale des sociétés Sukala et N-Sukala ; mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation et de contrôle des stocks), et des efforts du Gouvernement (exonération de 25% sur les tarifs douaniers en contrepartie de la fixation de prix plafonds sur la vente de sucre, en liaison avec ladite opération d'importation de sucre).

1.2.2. Politique budgétaire – Dette publique

Le déficit budgétaire s'est amélioré à 3,8 % du PIB en 2023, contre 4,9 % en 2022. Cette amélioration est à mettre en liaison avec i) la bonne mobilisation des ressources publiques en 2023, atteignant 98,36 % des prévisions contre 96,52 % en 2022, couplée à une baisse dans l'exécution des dépenses publiques à 87,93 % contre 91,18 % en 2022, et ii) la hausse de 19,3 % des ressources publiques par rapport à l'augmentation de 9,45 % des dépenses publiques (Direction générale du budget (DGB), 2024a). Les recettes fiscales se sont renforcées, atteignant 14,7 % du PIB en 2023, contre 13,5 % en 2022, grâce à la poursuite des réformes fiscales (nouveau Code minier et loi sur le contenu local dans le secteur minier, hausse et extension des taux d'accises sur certains produits, rationalisation des dépenses fiscales, opérationnalisation de la digitalisation des déclarations et paiements d'impôts, et perspectives d'imposition du secteur informel (orpaillage, agriculture, commerce électronique et transferts de fonds via le téléphone mobile). La maîtrise des dépenses est soutenue par la mise en œuvre du Projet de système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH) qui est consacré à l'identification des agents de la fonction publique et des collectivités territoriales. Cela a contribué à réduire la masse salariale, passant de 54,75 % des recettes

fiscales en 2022 à 48,89 % en 2023 (DGB, 2023a et b et 2022).

Le déficit primaire s'est rétréci à 2,1 % du PIB en 2023, contre 3,4 % en 2022. Cette réduction traduit une amélioration de la capacité du gouvernement à honorer ses engagements en termes de règlement des intérêts de la dette, avec une forte réduction du poids des charges financières liées au paiement des intérêts de la dette (7,47 % des recettes budgétaires en 2023, contre 25,51 % en 2022) (DGB, 2024a). Avec ce niveau du déficit primaire, l'élargissement de l'écart négatif entre le taux d'intérêt et le taux de croissance (-1,7 % en 2023, contre -0,27 % en 2022) permet de contenir le taux d'endettement.

Les ressources de financement (1 103,878 milliards de FCFA en 2023) se sont avérées inférieures aux besoins de financement (1 129,562 milliards), soit 97,73 % des besoins de financement (DGB, 2024). En l'absence d'appuis budgétaires depuis 2022¹ du fait de l'incertitude politique, le déficit budgétaire a été financé principalement par des ressources intérieures à hauteur de 93,40% des ressources de financement, surtout en provenance des émissions de titres publics (bons et obligations assimilables du Trésor) sur le marché financier de l'UEMOA où les ressources mobilisées ont permis de couvrir 91,74 % des ressources de financement² (DGB, 2024a ; Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP), 2023a et b).

La dette publique a augmenté de 0,3 point de pourcentage du PIB en 2023 (50,7 % du PIB contre 50,4 % en 2022) (Direction générale de la dette publique (DGDP), 2024). La suspension des appuis budgétaires depuis 2022 du fait de l'incertitude politique et sécuritaire a contraint les autorités à recourir de plus en plus aux marchés intérieurs dont les ressources sont plus coûteuses (le financement intérieur représente 93,40 % des ressources de financement en 2023). La dette intérieure est passée de 6,3 % du PIB en 2014 (contre

20,9 % pour la dette extérieure) à 23,2 % en 2023 (contre 27,5 % pour la dette extérieure) (DGDP, 2024). De plus, la concentration élevée de la maturité de la dette intérieure, avec 75,96 % de celle-ci arrivant à échéance entre 2024 et 2028, constitue un risque majeur (DGDP, 2024). Cependant, selon la dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD) du Fonds monétaire international (FMI) réalisée en juin 2023, le risque de surendettement est modéré (FMI, 2023). De plus, la notation de la dette souveraine du Mali par Moody's s'est améliorée, en passant de Caa2 avec une perspective négative à Caa2 avec une perspective stable.

1.2.3. Position extérieure – Flux financiers extérieurs

Le déficit du compte courant s'est dégradé, passant à 8,7 % du PIB en 2023, contre 8% en 2022. Cette dégradation est le reflet de la prépondérance des importations (33,2 % du PIB en 2023, contre 26,7 % pour les exportations). La faiblesse des exportations est due à la forte baisse des exportations de coton (-33,5 %) en liaison avec la réduction des cours mondiaux du coton (-24,3 %), alors que le niveau élevé des importations est tiré par la hausse des importations de machines et véhicules (+21,1 %), de produits chimiques et pharmaceutiques (+15,8 %), de textiles et cuirs (+15,1 %), de matériaux de construction (+7,5 %) et de produits alimentaires (+3,9 %) (BCEAO, 2024a). Le besoin de financement des transactions courantes se chiffrait à 925,44 milliards de FCFA en 2023. Les entrées de capitaux n'ont pas permis de couvrir la totalité du besoin de financement, en raison de la faible mobilisation des ressources extérieures de l'Administration publique (endettement net négatif de -16,5 milliards) et des sorties au titre des crédits commerciaux et des autres comptes à recevoir du secteur privé (104,25 milliards). Le besoin de financement a été couvert à hauteur de 267,84 milliards de FCFA grâce aux IDE, aux investissements de portefeuille et aux tirages sur des prêts adossés à des projets et programmes.

¹Depuis le coup d'Etat d'août 2020, les partenaires au développement du Mali ont progressivement réduit l'octroi d'appuis budgétaires, qui sont passés de 112 milliards de FCFA en 2019 à 18 milliards en 2021. Le pays n'a reçu aucun appui budgétaire depuis 2022.

²Le Mali avait mobilisé 1 012,7 milliards de FCFA sur le marché financier de l'UEMOA en 2023 (contre 785,7 milliards en 2022), pour un objectif de 1 389 milliards, soit un taux de mobilisation de 72,9 % (contre 71,9 % en 2022).

1.2.4. Évolution sociale

L'évolution des conditions sociales a été contrastée en 2023. D'une part, les conditions

sociales se sont améliorées. Le taux de pauvreté a baissé, s'établissant à 45,3% en 2023 contre 45,5 % en 2022, grâce à la hausse du PIB par habitant (+6,9 %) et à la baisse de 7,5 points

Tableau 1.1: Indicateurs macroéconomiques et sociaux

Indicateurs	2019	2020	2021	2022(e)	2023(e)	2024(p)	2025(p)
Taux de croissance du PIB réel (%)	4,8	-1,2	3,1	3,7	4,3	4,7	5,3
Taux de croissance du PIB réel par habitant (\$ E.U.)	1,6	-4,4	-0,1	0,6	1,2	1,6	2,2
Taux d'inflation (%)	-3,0	0,5	3,8	9,7	2,2	2,0	1,8
Solde budgétaire global, dons inclus (% PIB)	-1,6	-5,4	-4,9	-4,9	-3,8	-4,3	-3,4
Solde primaire (% PIB)	-0,6	-4,2	-3,5	-3,4	-2,1	-1,3	-0,4
Solde du compte courant (% PIB)	-7,5	-2,2	-7,6	-8,0	-8,7	-6,4	-5,9
Population totale (Millions)	20,6	21,2	21,9	22,6	23,3		
Espérance de vie à la naissance (ans)	59,7	58,6	58,9	59,4	60,0		

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p), Département des Statistique de la BAD, avril 2024.

de pourcentage du taux d'inflation. Le taux de chômage a maintenu sa dynamique de baisse par rapport à 2021 (6,4% en 2023 et en 2022, contre 7,5 % en 2021). La situation humanitaire s'est améliorée grâce à la réduction des tensions sécuritaires favorisée par la montée en puissance des Forces armées maliennes (FAMA) marquée par la reprise de la ville de Kidal en novembre 2023. Cette amélioration de la situation sécuritaire a contribué à la réduction de 9% du nombre de personnes déplacées internes (PDI) au cours du dernier trimestre 2023, passant de 391 961 en septembre 2023 à 354 739 en décembre 2023 (Direction nationale du développement social (DNDS), 2023). Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire a baissé de 1,7 million en 2023. D'autre part, les conditions sociales se sont détériorées. L'insécurité alimentaire s'est dégradée avec plus de 1,3 million de personnes en situation d'insécurité alimentaire aigue. D'après le Conseil norvégien pour les réfugiés (CNR), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et

le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 1545 écoles sont fermées dans les zones de conflit en 2023, privant près d'un demi-million d'enfants d'accès à l'école. En outre, il y a des difficultés de financement des actions sociales, avec la mobilisation de seulement 5 % des 701,6 millions de dollars EU requis pour répondre aux besoins urgents des populations les plus vulnérables dans le cadre du Plan de réponse humanitaire 2024 pour le Mali. Dans ce contexte social, le FMI a officialisé, le 30 avril 2024, son soutien au Mali, avec un accord, au niveau des services, portant sur un financement d'urgence, au titre du guichet « chocs exogènes » de la Facilité de crédit rapide (FCR), de 120 millions de dollars EU (0,6 % du PIB) destinés à i) soutenir la fourniture de nourriture et des transferts monétaires ciblés aux personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë dans les régions du centre et du nord ; et ii) couvrir les dépenses pour l'éducation, les abris, des articles non alimentaires et l'accès à l'eau potable, la santé et des installations d'assainissement.

Encadré 1.1. Impact du resserrement des conditions financières internationales (canaux de transmission)

Le resserrement des conditions financières internationales n'exerce pas d'impact direct sur le Mali. Le Mali n'a pas encore eu accès au marché financier international, après les tentatives non abouties d'émission d'eurobonds en 2019. En effet, initié en 2019, le processus de préparation de l'émission d'eurobonds avait été suspendu en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et du coup d'État intervenu le 18 août 2020 (BAD, 2021a). Ainsi, étant donné que le Mali n'a jamais émis de titres publics sur le marché financier international, le durcissement des conditions financières internationales n'impacte pas directement l'économie nationale. Toutefois, ce durcissement affecte indirectement l'économie malienne à travers un certain nombre de canaux de transmission.

Non-atteinte des objectifs de mobilisation de ressources du Mali sur le marché financier régional.

Avec le resserrement des conditions financières internationales, les pays de l'UMOA émetteurs d'eurobonds (Côte d'Ivoire, Sénégal, et Bénin) avaient suspendu, durant environ 2 ans, leurs émissions d'eurobonds et se sont tournés vers le marché financier de l'UEMOA, entraînant une sollicitation accrue du marché financier régional, et se traduisant par une crise de liquidité sur ce marché au point que le Mali n'atteint plus ses objectifs de mobilisation de ressources sur le marché régional. En effet, le Mali n'avait pu mobiliser que 72,9 % de ses objectifs de ressources sur le marché financier de l'UMOA en 2023 (1012,7 milliards de FCFA mobilisés, pour un objectif de 1389 milliards), contre 71,9 % en 2022 (785,7 milliards de FCFA mobilisés, pour un objectif de 1092,9 milliards). Pour cette année 2024, le montant des ressources à mobiliser par le Mali sur le marché financier régional se chiffre à 1443 milliards de FCFA (dont 295 milliards visés au 1er trimestre, 455 milliards visés au 2ème trimestre, 410 milliards visés au 3ème trimestre et 283 milliards visés au 4e trimestre) (au 1er trimestre 2024, le Mali n'a mobilisé que 194,51 milliards de FCFA sur ce marché, pour un objectif de 295 milliards pour ce trimestre, soit un taux de mobilisation de 65,9 % par rapport à l'objectif trimestriel et de 13,5 % par rapport à l'objectif annuel) (UEMOA-Titres, 2024).

Renchérissment des conditions de financement du Mali sur le marché financier régional. Le recours accru des pays de l'UEMOA au marché financier régional a entraîné un renchérissement des coûts d'emprunt sur ce marché. Les taux d'intérêt moyens des émissions de titres publics du Mali sur ce marché ont augmenté entre 2021 et 2023, à savoir i) de 4,08 % à 7,006 % pour les bons de 6 mois de maturité ; ii) de 3,65 % à 7,4 % pour les bons d'un an de maturité ; iii) de 5,73% à 5,96 % pour les obligations de 3 ans de maturité ; et iv) de 5,971 % à 6,21 % pour les obligations de 5 ans de maturité (BCEAO, 2023e, 2022a et 2021) (Annexe 1.1). Avec la hausse du coût du financement sur le marché financier régional, le service de la dette intérieure a fortement augmenté (sur 1012,7 milliards de FCFA mobilisés sur le marché régional en 2023, 766,2 milliards étaient destinés au service de la dette intérieure, correspondant à 75,7% des ressources mobilisées, contre 55,8% en 2021) (DNTCP, 2024a et b).

Accumulation d'arriérés de paiement du service de la dette extérieure. Avec les difficultés à atteindre ses objectifs de mobilisation de ressources sur le marché financier régional du fait de la sollicitation accrue de ce marché par les pays de l'UEMOA consécutive au durcissement des conditions financières mondiales, le gouvernement a accumulé des arriérés de paiement sur le service de la dette extérieure. A plusieurs reprises en 2023 et en 2024, le Mali n'a pas respecté les échéances de paiement du service de la dette vis-à-vis de la BAD, de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, entraînant des sanctions du pays sous forme de suspension des décaissements, de suspension de l'approbation de nouveaux projets et de suspension de la signature des accords de prêts pour les projets approuvés antérieurement. En outre, le Gouvernement accuse un retard dans le règlement de sa dette vis-à-vis de ses fournisseurs internes, affectant négativement le secteur privé.

Arbitrages budgétaires au détriment des dépenses en capital. Considérant le poids prépondérant des ressources mobilisées sur le marché financier régional dans le financement total (91,74 % en 2023) couplé à l'inexistence d'appuis budgétaires depuis 2022, la non-atteinte des objectifs de ressources sur ce marché financier a conduit à des ajustements budgétaires défavorables à la croissance, avec les dépenses d'investissement exécutées par l'État ayant le taux d'exécution le plus faible (68,22 % en 2023 contre 74,07 % en 2021) (DGB, 2024a).

Résilience de l'allocation de crédit bancaire et de la demande intérieure. Le renchérissement des conditions financières mondiales étant consécutif à la volonté des banques centrales mondiales de lutter contre l'inflation causée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la BCEAO a aussi relevé ses taux directeurs depuis juin 2022 (son taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est passé de 2 % en mars 2022 à 3,5 % en décembre 2023 et son taux du guichet de prêt marginal de 4 % à 5,5 %) pour ramener l'inflation vers sa zone cible. En dépit de cette hausse des taux directeurs de la BCEAO et les taux débiteurs des banques ont baissé, passant de 7,598 % en 2021 à 7,4 % en 2023, ce qui s'est traduit par une hausse de 15,2 % des crédits bancaires au secteur privé (de 3016,8 milliards de FCFA en décembre 2021 à 3474,1 milliards en décembre 2023), une augmentation de 2,3 points de base de l'investissement privé (+7,5 % en 2023 contre +5,2 % en 2021) et un accroissement de 1,7 point de base de la consommation des ménages (+4,7 % en 2023 contre +3% en 2021) (BCEAO, 2024b et c, 2023f, g et h, 2022b ; INSTAT, 2024).

1.3. Perspectives macroéconomiques et risques

1.3.1. Perspectives

La reprise de l'activité économique devrait se poursuivre en 2024 et 2025. Le taux de croissance devrait augmenter à 4,7 % en 2024 et à 5,3 % en 2025. D'abord, cette dynamique serait portée par les activités extractives, soutenues par le nouveau Code minier et la Loi sur le contenu local. Ces activités extractives sont i) le démarrage de la production de lithium à partir de 2024 ; ii) le renforcement de la gouvernance dans le secteur minier, notamment la nomination d'administrateurs indépendants dans le Conseil d'administration de la Société de recherche et d'exploitation des ressources minérales du Mali (SOREM), l'enquête sur les données financières et fiscales de la production d'or des compagnies minières envisagée par l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI), le Projet de gouvernance du secteur des mines (PGSM)) ; et iii) la résolution de la crise de la mine d'or de Morila et la renégociation du contrat de lithium de Goulamina le 16 mai 2024, augmentant la participation de l'État et des nationaux à 35 %, contre 20% auparavant. Ensuite, l'activité devrait être soutenue par la reprise de la production de céréales (+11,19 % en 2024 et +5,96 % en 2025), la hausse de la production de coton graine (+31,3 % en 2024 et +19,0 % en 2025), la relance du secteur du textile (ambition de la Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT) d'invertir 12,95 milliards de FCFA en 2024, dont 6,7 milliards pour la construction d'une usine d'égrainage), et la mise en valeur des potentialités pour la production et la transformation du blé.

L'inflation devrait continuer à baisser en 2024 et en 2025. Elle devrait s'établir à 2 % et à 1,8 %, respectivement, en lien avec la poursuite de la politique monétaire restrictive de la BCEAO, la reprise susmentionnée de la production de céréales, et la baisse des cours mondiaux des produits énergétiques importés (-3,0 % en 2024 et -8 % en 2025).

Le déficit budgétaire devrait se détériorer, atteignant 4,3% du PIB en 2024, avant de s'améliorer à 3,4 % en 2025. Cette détérioration est liée à la stagnation des recettes fiscales (14,8 % du PIB en 2024 contre 14,7 % en 2023, puisque dans la Loi de finances rectificative 2024 adoptée en Conseil des ministres du 08 mai 2024, les prévisions initiales de recettes restent sans changement par rapport à la Loi de finances initiale 2024. L'amélioration du déficit budgétaire en 2025 tient à la reprise des recettes fiscales (15,5 % du PIB en 2025) couplée aux effets induits par la poursuite de la mise en œuvre du projet SIGRH en termes de rationalisation de la masse salariale. Le déficit primaire devrait continuer de se rétrécir à 1,3 % du PIB en 2024 et 0,4 % en 2025, reflétant un signal favorable au renforcement de la capacité du Gouvernement à assurer le paiement du service de la dette.

Le besoin de financement du déficit budgétaire en 2024 (1509,31 milliards de FCFA) devrait être couvert par un recours, en priorité, au financement intérieur (DGB, 2024b). Le financement intérieur devrait provenir principalement du marché financier de l'UMOA (le montant des ressources à mobiliser par le Mali sur le marché financier régional devrait se chiffrer à 1443 milliards en 2024, soit 95,61% du besoin de financement).

La dette publique devrait continuer à augmenter avec une hausse de 0,9 point de pourcentage du PIB en 2024 et de 2,2 points en 2025. La dette publique devrait passer à 51,6 % du PIB en 2024 et à 52,9 % en 2025, contre 50,7 % en 2023 (DGDP, 2024). En l'absence d'appuis budgétaires depuis 2022, le recours accru aux marchés intérieurs devrait continuer, ce qui se traduirait par une dette intérieure s'établissant à 25,9 % du PIB en 2024, dépassant ainsi la dette extérieure (25,7% du PIB en 2024). Cela entraînerait un effet d'éviction sur le crédit aux entreprises privées et susciterait des préoccupations quant à sa soutenabilité, d'autant plus que la dette intérieure coûte quatre fois plus cher que celle extérieure.

Le déficit du compte courant devrait s'améliorer à 6,4 % du PIB en 2024 et à 5,9% en 2025. En relation avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement des exportations et son plan d'actions 2022-2025 visant à augmenter ces dernières de 25 % d'ici 2025, l'amélioration du déficit du compte courant devrait s'opérer grâce à la hausse des exportations de coton (+13,8% en 2024 et + 6,5 % en 2025), combinée à l'augmentation des cours mondiaux de l'or (+3,7 % en 2024 et +0,5 % en 2025) et au démarrage des exportations de lithium en 2024 (103,5 milliards de FCFA en 2024 et 118,3 milliards en 2025).

1.3.2. Risques

Les perspectives macroéconomiques sont tributaires de divers risques. Ils incluent l'incertitude politique marquée par le report sine die de l'élection présidentielle, la persistance de la crise énergétique qui pèse lourdement sur l'activité économique, les tensions de liquidités persistantes sur le marché financier de l'UMOA, les chocs climatiques et l'insécurité, ainsi que le retrait du Mali de la CEDEAO annoncé en janvier 2024.

Plusieurs mesures d'atténuation sont envisagées. Ces mesures portent sur i) la poursuite des réformes politiques et institutionnelles pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel ; ii) le soutien au secteur de l'énergie (avec un projet de loi de finances rectificative 2024 introduit le 8 mai 2024 et visant à augmenter l'enveloppe affectée à la subvention d'exploitation en faveur d'Énergie du Mali (EDM) de 30 milliards de FCFA) ; iii) l'appui aux producteurs de céréales victimes des chocs climatiques et de l'insécurité (déboursement de 9 milliards de FCFA au titre de dédommagement des victimes en 2023) ; iv) la lutte continue contre le terrorisme (avec un projet de loi de finances rectificative 2024 introduit le 08 mai 2024 et visant à augmenter les allocations destinées à la sécurisation du territoire national de 190,1 milliards de FCFA, et un dialogue inter-malien pour la paix et la réconciliation clôturé le 10 mai 2024) ; et v) l'identification par le Gouvernement d'opportunités économiques découlant du retrait de la CEDEAO.

1.4. Options stratégiques pour favoriser une croissance forte et résiliente : soutenir la stabilité macroéconomique et la transformation économique

Bien que la reprise économique post-COVID-19 se soit poursuivie au Mali en 2023, la performance de la croissance économique en 2023 a été, toutefois, révisée à la baisse.

Les projections initiales tablaient sur un taux de croissance de 4,6 % en 2023, contre 4,3% actuellement, soit une diminution de 0,3 point de pourcentage attribuable à plusieurs facteurs, notamment la baisse de 1,18 % de la production de céréales du fait des catastrophes naturelles et de l'insécurité, la crise énergétique, le retard du règlement de la dette de l'État vis-à-vis de ses fournisseurs internes, le resserrement de la liquidité sur le marché financier de l'UMOA, et l'incertitude politique. Pour s'attaquer à ces contraintes afin d'accélérer la transformation structurelle du Mali, un ensemble de mesures à court, moyen et long terme doit être mis en œuvre.

Mesures stratégiques à court terme

L'élection présidentielle, reportée sine die, devrait être organisée dans les meilleurs délais afin de garantir le retour à l'ordre constitutionnel, de mettre fin à la transition et à l'incertitude politique, ce qui favorisera la reprise des appuis budgétaires et permettra de réduire le recours accru aux marchés intérieurs dont les coûts d'emprunts sont plus élevés.

La BCEAO devrait poursuivre sa politique monétaire restrictive pour s'assurer du retour durable de l'inflation dans la fourchette cible de 1 % à 3 %. Bien que l'inflation soit dans la zone cible pour le Mali (2,2 % en 2023, 2 % en 2024 et 1,8 % en 2025), elle reste, cependant, hors de la fourchette cible pour l'UEMOA (3,7 % en 2023). Le maintien de cette politique monétaire devrait ramener l'inflation dans la zone cible pour l'Union avec une projection de 2,9 % en 2024 (BCEAO, 2024d).

Le Mali devrait, en priorité, accélérer les réformes politiques et institutionnelles pour rétablir les appuis budgétaires suspendus depuis 2022 à cause de l'instabilité politique.

Une politique de restructuration de la dette intérieure pourrait être nécessaire en raison de la forte concentration de sa maturité. Avec 75,96 % de la dette intérieure arrivant à échéance entre 2024-2028, une forte pression s'exerce sur la trésorerie étant donné que 75,7 % des ressources mobilisées sur le marché financier régional en 2023 étaient destinées au remboursement du service de cette dette. Cette situation limite la marge de manœuvre budgétaire du pays et entraîne l'accumulation d'arriérés de paiement du service de la dette extérieure envers les partenaires au développement tels que la BAD et la Banque mondiale à titre d'illustration. La restructuration de la dette intérieure pourrait impliquer son rachat sur les marchés financiers internationaux, une extension de sa maturité et une renégociation de ses taux d'intérêt.

L'État devrait intensifier ses efforts de consolidation budgétaire en augmentant les dépenses en capital pour stimuler la croissance. L'orientation actuelle de la politique budgétaire (les dépenses militaires et sécuritaires couplées aux salaires de la fonction publique et à la facture des intérêts ont consommé 87 % des recettes budgétaires en 2023, et la masse salariale à elle seule pèse lourdement sur les finances publiques, passant de 35 % des recettes fiscales en 2014 à 48,89 % en 2023, pour un seuil régional fixé à 35 % au maximum) s'opère au détriment des dépenses d'investissement.

Au regard du contexte marqué par une crise énergétique et une insécurité alimentaire, un financement d'urgence devrait être priorisé. Ce financement d'urgence devrait soutenir (i) les achats de carburants de EDM et d'énergie importée et la production d'énergies renouvelables, et (ii) la fourniture de nourriture et des transferts monétaires ciblés aux ménages vulnérables touchés par l'insécurité alimentaire aiguë.

Mesures stratégiques à moyen et long terme

Pour renforcer durablement la consolidation budgétaire, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des réformes fiscales afin de stimuler la mobilisation des ressources

domestiques. Les recettes fiscales demeurent faibles, représentant en moyenne 14,11 % du PIB entre 2014 et 2023, bien en-deçà de la norme communautaire de 20 % au minimum. Le pays devrait donc intensifier ses efforts pour mettre en œuvre les réformes fiscales, notamment en fiscalisant les secteurs informel et agricole, en rationalisant les exonérations fiscales, en imposant les opérations de transferts de fonds via le téléphone mobile, et en généralisant la numérisation des procédures fiscales (télédéclaration et télépaiement des impôts) pour l'ensemble des contribuables.

Pour s'attaquer durablement à la crise énergétique, le Mali devrait modifier la structure de sa production d'énergie électrique, avec une prépondérance des énergies renouvelables. La production d'énergie électrique est dominée par les centrales thermiques (53,31 % de la production totale en 2021), contre 27,95 % pour la production hydroélectrique, 3,16 % pour la production solaire, et 15,58 % issues des importations d'énergie en provenance de la Côte d'Ivoire (EDM, 2022). Cette dépendance excessive de EDM à l'égard des combustibles fossiles rend ses coûts de production excessifs, au point que ses tarifs de vente (100 FCFA par KWh) ne couvrent pas ses coûts de production élevés (140 FCFA par KWh), soit un déficit de 40 FCFA par KWh produit.

Les réformes structurelles nécessaires pour stimuler la productivité et la transformation structurelle requièrent des mesures urgentes axées sur i) la résorption de l'énorme déficit de production d'électricité ; ii) le renforcement du stock d'infrastructures de transport pour fluidifier les échanges aux niveaux national et régional ; iii) la poursuite de la mise en œuvre du programme des agropoles du Mali ; iv) l'accélération des réformes au titre du Plan stratégique et opérationnel d'amélioration du climat des affaires 2023-2026 pour attirer des capitaux privés ; et v) l'appui aux industries manufacturières (dont la contribution est faible, à 7 % du PIB en 2022) en réduisant les prélèvements obligatoires élevés sur les salaires et le poids du secteur informel (55 % du PIB).

BILAN DES PROGRÈS DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU MALI

2

Messages clés

- **Les écarts de productivité du travail entre les secteurs sont élevés :** l'agriculture est 58% moins productive que l'économie, tandis que les secteurs des services et de l'industrie sont 191% et 182% plus productifs que l'économie, respectivement.
- **La transition de la main d'œuvre vers les secteurs productifs est timide, mais favorable au changement structurel, car elle s'est opérée au profit du secteur industriel et est accompagnée d'une hausse de la croissance de la productivité du travail et d'une légère réduction de la taille du secteur informel.** En effet, 1,3 % des travailleurs de l'agriculture et 0,8 % de ceux des services ont migré vers l'industrie. Le taux d'emplois informels est passé de 97,1 % en 2020 à 96,5 % en 2023.
- **Cependant, l'effet du changement structurel est autoextinguible.** La hausse de la croissance de la productivité du travail est attribuable surtout à l'agriculture (moins productive), en particulier dans les années 2000 (+2 %) et 2010 (+1,7 %) ; la croissance de la productivité dans les secteurs non agricoles (plus productifs) étant limitée, principalement dans les années 2010.
- **Les besoins de financement pour accélérer le processus de transformation structurelle sont estimés à 29,6 milliards de dollars par an d'ici 2030 (1,4 fois le PIB en 2024) et 5,2 milliards de dollars par an d'ici 2063 (24 % du PIB en 2024),** principalement pour les infrastructures routières, représentant 90,2 % du total en 2030 et 90,4% en 2063.
- **Le déficit de financement pour accélérer la transformation structurelle est estimé à 29,1 milliards de dollars par an d'ici 2030 (1,3 fois le PIB en 2024) et 5,1 milliards de dollars par an d'ici 2063 (23,5% du PIB en 2024),** essentiellement dû aux infrastructures routières, représentant 91,7% du total en 2030 et 92,2 % en 2063.
- Pour combler le déficit de financement estimé, **le Mali devra accroître significativement ses recettes fiscales de 129,4 % d'ici 2030 et de 22,6 % d'ici 2063.**

INTRODUCTION

Ce chapitre vise à présenter un aperçu complet des progrès récents dans la transformation économique du Mali dans un monde en évolution. L'analyse qui est faite vise à identifier les principales tendances de la transformation économique du pays et à décrire ses caractéristiques, ainsi qu'à estimer les besoins de financement pour accélérer la transformation structurelle.

2.1. Performance économique et transformation au Mali

Globalement, l'évolution de la croissance du Mali a été irrégulière, avec une performance économique plus solide au cours des quatre décennies précédant la période de la pandémie de la COVID-19. Le pays a enregistré une forte croissance du PIB en termes réels de 7,2 % par an en moyenne durant ces quatre décennies (Figure 2.1), contre 1,9 % sur la période 2020-2022. Les principales périodes durant lesquelles les plus fortes croissances ont été enregistrées sont 1990-1999 (+11,6 %) et 2000-2009 (+8,9 %). Ces deux décennies étaient marquées par i) une stabilité politique, avec les premières élections démocratiques de l'histoire du Mali organisées en 1992, contribuant à la relance des investissements ; et ii) des mesures axées sur le renforcement du fonds social et la lutte contre la pauvreté (baisses d'impôts sur les populations, hausse des salaires et des bourses), et sur le soutien à l'économie (remboursement régulier de la dette intérieure, hausse des investissements étrangers pour le développement du coton à travers l'appui de la Compagnie française du textile (CFDT). La croissance a baissé à 4,4 % sur la période 2010-2019, sous l'effet du coup d'État de 2012 et de l'éclatement de la crise sécuritaire depuis 2012. Cette baisse de la croissance s'est poursuivie en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et du coup d'État du 18 août 2020, qui avaient entraîné le pays dans une récession (-1,2 %). Cependant,

la croissance a repris en 2021 (+3,1 % en dépit du coup d'État du 25 mai 2021) et en 2022 (+3,7 % en dépit des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA et l'invasion de l'Ukraine par la Russie³). Cela laisse croire que la croissance a été résiliente face à ces chocs grâce à un ensemble de mesures prises par le gouvernement (Annexe 2.1).

Comparé à l'Afrique et aux pays pairs, le Mali a obtenu une bonne performance en termes de croissance du PIB réel. Le taux de croissance du Mali a été de 6,9 % par an en moyenne sur la période 1980-2022, contre 5 % pour les pays de l'AES, 4% pour les pays de l'UEMOA, 4% pour les pays exportateurs d'or et de lithium, 3,6 % pour les pays de la CEDEAO, 3,5 % pour l'Afrique, 3,3 % pour les pays à faible revenu et 3,1 % pour les pays fragiles ou touchés par des conflits (Figure 2.1). La croissance du PIB réel par habitant du Mali suit la même tendance que celle du PIB réel, avec une performance également résiliente et plus solide durant la période pré-COVID-19 et plus élevée que celle de l'Afrique et des pays pairs (Figure 2.2).

2.2. Transformation structurelle du Mali : Déterminants, contraintes et opportunités

2.2.1. Transformation structurelle/ économique du Mali

Le Mali se caractérise par d'importants écarts de productivité du travail entre les secteurs. La Figure 2.3 montre que le secteur de l'agriculture, qui emploie 67,7 % de la main d'œuvre au Mali en 2021, est 58 % moins productif que la productivité de l'économie, en raison de sa faible mécanisation et sa forte dépendance à l'égard de la pluviométrie, principalement dans les zones rurales peuplées de petits exploitants agricoles. Par contre, les secteurs des services et de l'industrie, qui emploient 22,3 % et 10 % de la main-d'œuvre en 2021, sont 191 % et 182 % plus productifs que

³L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont émis une réserve et ont proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

Figure 2.1: Croissance du PIB réel du Mali comparée à l'Afrique et aux pays pairs (%)

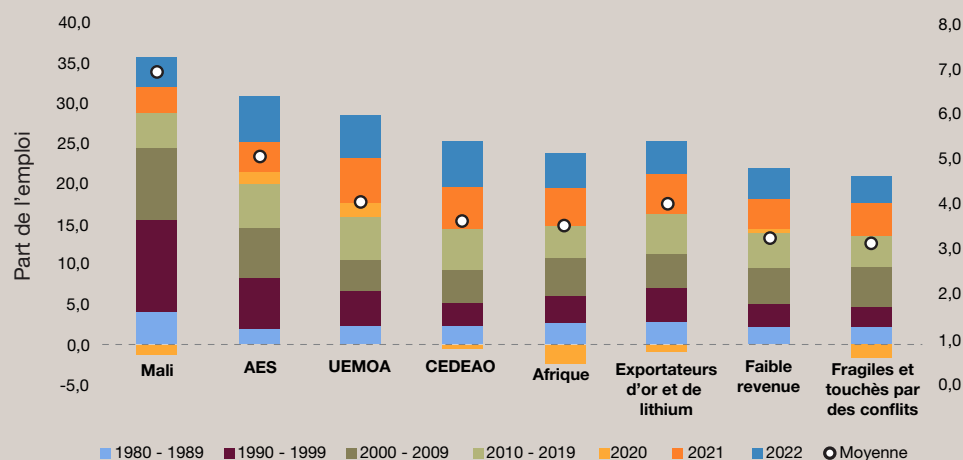
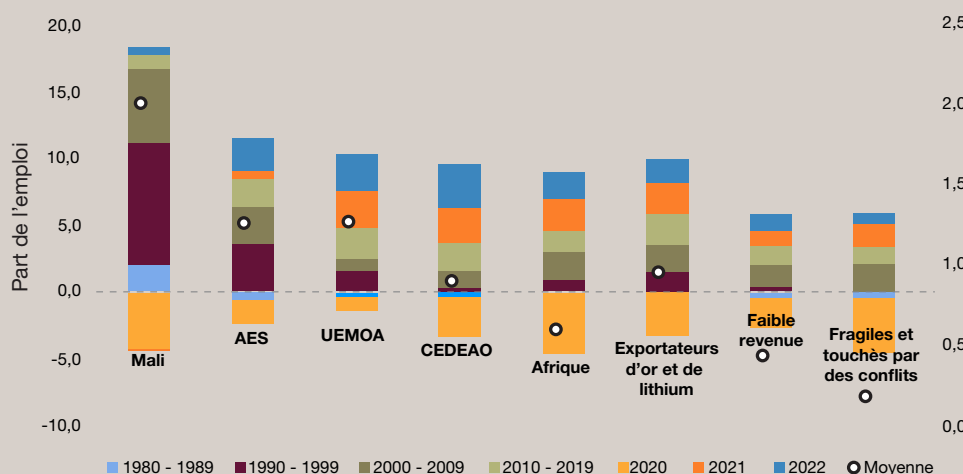


Figure 2.2: Croissance du PIB réel par habitant du Mali comparée à l'Afrique et aux pays pairs (%)



Source : L'auteur à partir des données de la BAD, Département des statistiques et du FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

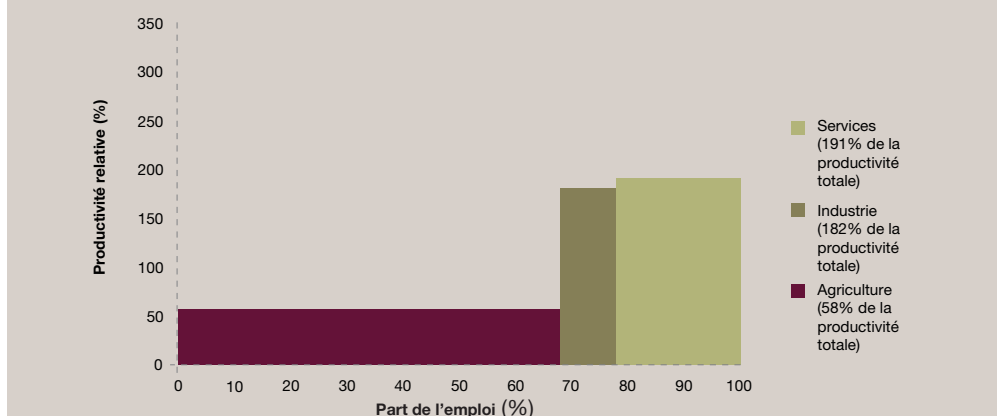
Note : AES est l'Alliance des Etats du Sahel créée le 16 septembre 2023, regroupant le Burkina Faso, le Mali, et le Niger.

la productivité de l'économie, respectivement. Ces grands écarts de productivité entre les secteurs suggèrent une potentielle inefficacité en matière d'allocation des ressources (BAD, 2024), mais aussi un potentiel de gains de productivité globale grâce à la réaffectation de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les autres secteurs (Lewis, 1954). Le Mali dispose ainsi d'une marge pour faire migrer davantage la main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie,

afin d'accélérer la transformation structurelle de son économie.

L'évolution de la part de l'agriculture dans l'emploi total est passée de 69,3 % en 1991 à 68 % en 2022, et celle des services de 22,7 % en 1991 à 21,9 % en 2022 (Figure 2.4). Cette évolution donne à penser que 2,1 % de ces travailleurs ont migré vers l'industrie, dont la part dans l'emploi est passée de 8 % en 1991 à

Figure 2.3: Productivité sectorielle relative et parts de l'emploi au Mali, 2021

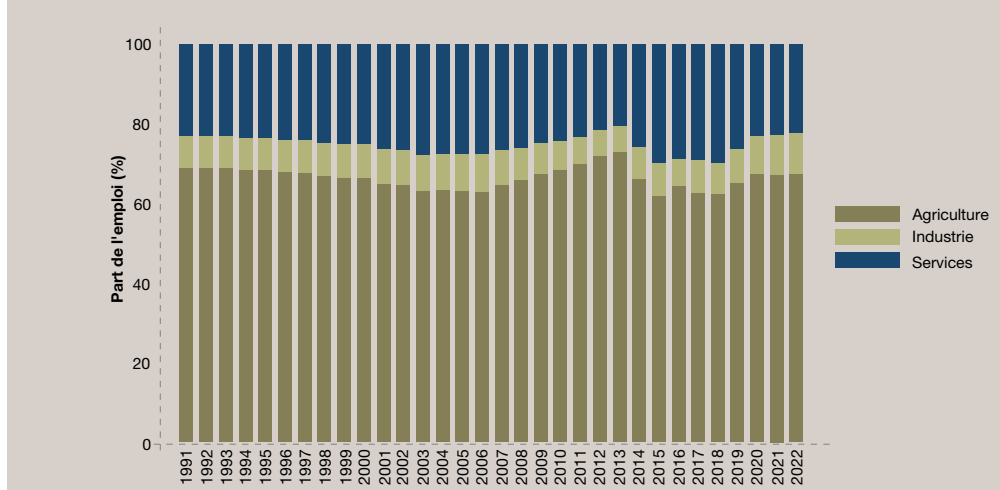


Source : Banque mondiale, World Development Indicators (Online edition).

10,1 % en 2022. En d'autres termes, 1,3 % des travailleurs quittant l'agriculture se sont tournés vers un secteur plus productif (industrie), ce qui est favorable au changement structurel. De même, 0,8 % des travailleurs quittant les services (dont la productivité est supérieure à celle de l'économie) ont migré vers l'industrie (dont la productivité est aussi supérieure à celle

de l'économie), impliquant qu'ils ont quitté un secteur productif (services) vers un autre secteur productif (industrie). Bien que le secteur de l'industrie absorbe moins de travailleurs et que sa productivité relative soit inférieure à celle des services, la transition de la main-d'œuvre des services vers l'industrie a contribué au renforcement de l'industrialisation.

Figure 2.4: Parts de l'emploi par secteur au Mali, 1991-2022



Source : L'auteur, à partir des données de la Banque mondiale, World Development Indicators (Online edition).

2.2.2. Mettre en lumière la transformation structurelle du Mali à travers la décomposition de la productivité du travail

La main-d'œuvre au Mali a effectué une double transition : des activités agricoles à faible productivité vers des activités industrielles à plus forte productivité, et des services à haute

productivité vers l'industrie mais dans une moindre proportion. Cette double réaffectation a favorisé un changement structurel mais qui s'est révélé lent. En effet, la croissance de la productivité du travail au Mali a augmenté de 1,4 % par an sur la période 1991-1999, de 2 % entre 2000 et 2009 et de 1,7 % de 2010 à 2018 (Figure 2.5). De plus, cette transition de la

La transformation structurelle est lente et son effet est autoextinguible, dans la mesure où la croissance de la productivité du travail est attribuable principalement à l'agriculture (moins productive) mais elle est apparue limitée pour les secteurs les plus productifs notamment l'industrie et les services.

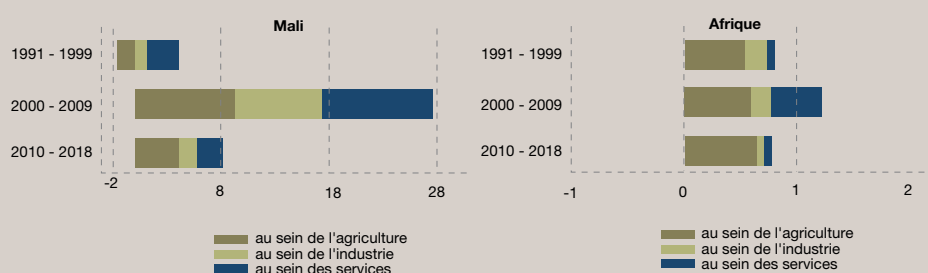
main-d'œuvre est accompagnée d'une légère réduction de la taille du secteur informel, avec un taux d'emplois informels qui est passé de 97,1 % en 2020 à 96,5 % en 2023 (CPS/SICAÉPIP, 2024). Cependant, l'effet du changement structurel est autoextinguible (BAD, 2024) dans la mesure où cette hausse de la croissance de la productivité du travail est attribuable surtout à l'agriculture, en particulier dans les années 2000 et 2010. La croissance de la productivité du travail dans les secteurs non agricoles est limitée, principalement dans les années 2010, impliquant que le changement structurel s'est produit aux dépens de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre (Rodrik, 2017). À titre de comparaison, la croissance de la

productivité du travail du Mali est plus faible que celle de l'Afrique, notamment à partir des années 2010 (Figure 2.5). Cependant, la tendance d'une croissance limitée de la productivité dans les secteurs non agricoles à partir des années 2010 demeure globalement robuste, que ce soit au Mali ou ailleurs en Afrique.

2.2.3. Croissance rapide des revenus et des emplois incorporés dans les exportations de services : une nouvelle évidence

Les données sur la valeur ajoutée nationale et les emplois incorporés dans les exportations ne sont pas disponibles pour

Figure 2.5: Changement structurel au Mali et en Afrique, 1991-2018



Source : L'auteur, à partir des données de la Banque mondiale, World Development Indicators (Online edition).

le Mali. Ces données ne sont pas disponibles pour le Mali, ni dans le rapport BAD (2024) qui a suivi l'approche de Mensah et de Vries (2024), ni dans les bases de données internationales (Johnson, 2014). En l'absence de ces données spécifiques pour le Mali, il est probable que la valeur ajoutée nationale et les emplois incorporés dans les exportations du Mali suivent la même tendance qu'en Afrique, avec une baisse pour l'agriculture et les industries manufacturières, et une hausse pour les services (Annexe 2.2), à l'exception du secteur des mines. En effet, au Mali, excepté le coton fibre qui représente 5,8 % des exportations en 2023, la production agricole est principalement destinée à l'approvisionnement des marchés

domestiques. Les quantités de céréales exportées restent faibles (représentant 3,5% des exportations en 2023) et sont parfois suspendues (le gouvernement a annoncé le 06 décembre 2021 la suspension des exportations de céréales jusqu'à nouvel ordre). Les produits manufacturés exportés, tels que les tissus et fils, sont très peu nombreux, représentant seulement 0,004 % des exportations en 2023. Les exportations sont principalement composées des produits miniers tels que l'or et le lithium, qui devraient représenter 78,1% des exportations en 2024, justifiant une probable hausse de la valeur ajoutée nationale et des emplois incorporés dans les exportations pour le secteur des mines.

2.2.4. Facteurs pour accélérer la transformation structurelle

Gouvernance. En dépit de chocs multiples

subis par le Mali, l'expérience montre que le pays a toujours mis en place les mesures nécessaires qui ont permis de renforcer la résilience de l'activité économique et d'assurer

Encadré 2.1. Enseignements tirés des expériences réussies en matière de soutien à la croissance et à la transformation structurelle

Politique publique inclusive pour la transformation structurelle. Conscient des défis liés à la faible transformation des produits locaux, le Mali a adopté le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) sur la période 2019-2023. Cette stratégie définit les contours de la stratégie de transformation structurelle et est soutenue par les partenaires au développement. Le Mali a ainsi initié un vaste programme de développement de 12 Agropoles qui consistent à créer de véritables pôles de développement agro-industriels dans les grands bassins de production, portés par le secteur public et l'investissement privé dans le but de générer de la croissance durable et des emplois, à travers le développement des chaînes de valeur agricoles. Les agropoles, qui sont des zones spéciales de transformation agro-alimentaire, contribuent à accélérer la transformation structurelle.

Réformes pour soutenir les secteurs ayant le potentiel de stimuler la transformation structurelle. Le Mali dispose d'un potentiel élevé de transformation structurelle dans divers secteurs, notamment l'agro-industrie, les industries textiles, et les industries de transformation des produits miniers, halieutiques, de l'élevage, et des énergies renouvelables.

- **Agro-industrie.** Le Mali a adopté, le 24 mai 2021, une Loi sur les zones spéciales de transformation agro-industrielle (Loi n° 2021-033 du 24 mai 2021), conduisant le pays à mettre en place le « programme des Agropoles du Mali » pour créer des agropoles dans différentes régions du pays, avec l'appui des partenaires dont la Banque. Ce programme favorise la montée des industries agroalimentaires et leur contribution à la croissance.

- **Mines.** Le Mali a promulgué en 2023 un Code minier et une Loi sur le contenu local dans le secteur minier afin de stimuler la transformation des produits miniers pour une plus grande valeur ajoutée dans l'économie. Une des innovations de ce code minier porte sur l'inclusivité dans l'approbation des conventions d'établissement et des titres miniers (hausse de la participation de l'État de 20 % à 30 % et prise en compte de la participation du secteur privé à 5%), permettant de favoriser les transferts de compétences et de développer des activités sur toute la chaîne de l'activité minière.

Réformes pour améliorer l'environnement des affaires. L'adoption des réformes suivantes contribue à promouvoir le développement du secteur privé vecteur de la transformation structurelle : Loi domaniale et foncière adoptée en 2021 et permettant un accès sécurisé au foncier ; nouveau système de gestion eRegistration mis en place en 2021 permettant de créer en ligne une entreprise en 48 heures (contre 72 heures initialement) grâce à la signature numérique ; nouveau Plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires (PSO 2023-2026) adopté en 2023 et contribuant à la simplification des procédures administratives et la promotion d'un environnement transparent et attractif pour le développement du secteur privé

la stabilité macroéconomique, prérequis essentiels pour la transformation structurelle. Cette résilience de l'activité est le reflet d'une bonne gouvernance économique. La Figure 2.6 confirme que l'amélioration de la gouvernance économique est un facteur essentiel qui pose les bases pour accélérer le changement structurel au Mali. De plus, les réglementations sur le marché du travail sont favorables à la transformation structurelle (Figure 2.6).

Urbanisation. Le niveau d'urbanisation au Mali a fortement progressé. La part de la population urbaine dans la population totale a fortement augmenté de 18,5% en 1980 à

45,4 % en 2022, traduisant un accroissement potentiel de la main d'œuvre qualifiée et un accompagnement de l'Etat en termes de mise en place de nouvelles infrastructures sociales de base pour répondre aux besoins de la population urbaine accrue, ce qui contribue à renforcer les bases pour soutenir le processus de transformation structurelle. La croissance de la population urbaine, qui est passée de 3,8% en 1992 à 4,8% en 2022, a été favorable au changement structurel (Figure 2.6).

Technologie. Le secteur du numérique est en plein essor, avec une forte expansion des individus utilisant internet (de 0,14 %

en 2000 à 34,49 % en 2021), ce qui pourrait améliorer la croissance de la productivité du travail. Cependant, le développement des infrastructures des Technologies de l'information et de la communication (TIC) n'est pas encore à un niveau optimal pouvant contribuer à stimuler la transformation structurelle (Figure 2.6). En effet, le degré de connexion entre les TIC et les activités de production agricoles et industrielles est faible (BAD, 2021b).

Infrastructures publiques. Les investissements publics réalisés sont favorables à la promotion de la dynamique du changement structurel, mais, ils ont faiblement contribué à améliorer la croissance de la productivité du travail (Figure 2.6). En effet, le Mali est confronté à une crise énergétique au point que le concessionnaire EDM est contraint d'opérer de longs délestages persistants de plus de 20 heures par jour (le taux d'accès à l'électricité est de 57,4% au niveau national en 2022, dont 26,90% en milieu rural). Pour le réseau d'infrastructures de transport, il est peu développé, avec une baisse de 30,8 % en 2022 de la longueur des routes bitumées. Pour l'eau et de l'assainissement, le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est de 71,9 % en 2022 dont 67,3 % en milieu rural. Le taux d'accès à l'assainissement est de 58% au niveau national en 2022 dont 29 % en milieu rural.

Développement du capital humain. L'indice du capital humain de la Banque mondiale montre que le Mali a peu progressé en matière de développement du capital humain, avec une valeur passant de 0,317 en 2017 à 0,318 en 2020, sur une échelle de 0 à 1. Le secteur de l'éducation est affecté par la détérioration de l'insécurité, avec 1545 écoles fermées dans les zones de conflit, privant près d'un demi-million d'enfants d'accès à l'école. La capacité du système de santé à faire face à une épidémie reste faible car Global Health Security Index (GHSI) classe le Mali au 144e rang en 2021 sur 195 pays. Ce faible développement du capital humain n'est pas favorable à l'accélération de la transformation structurelle.

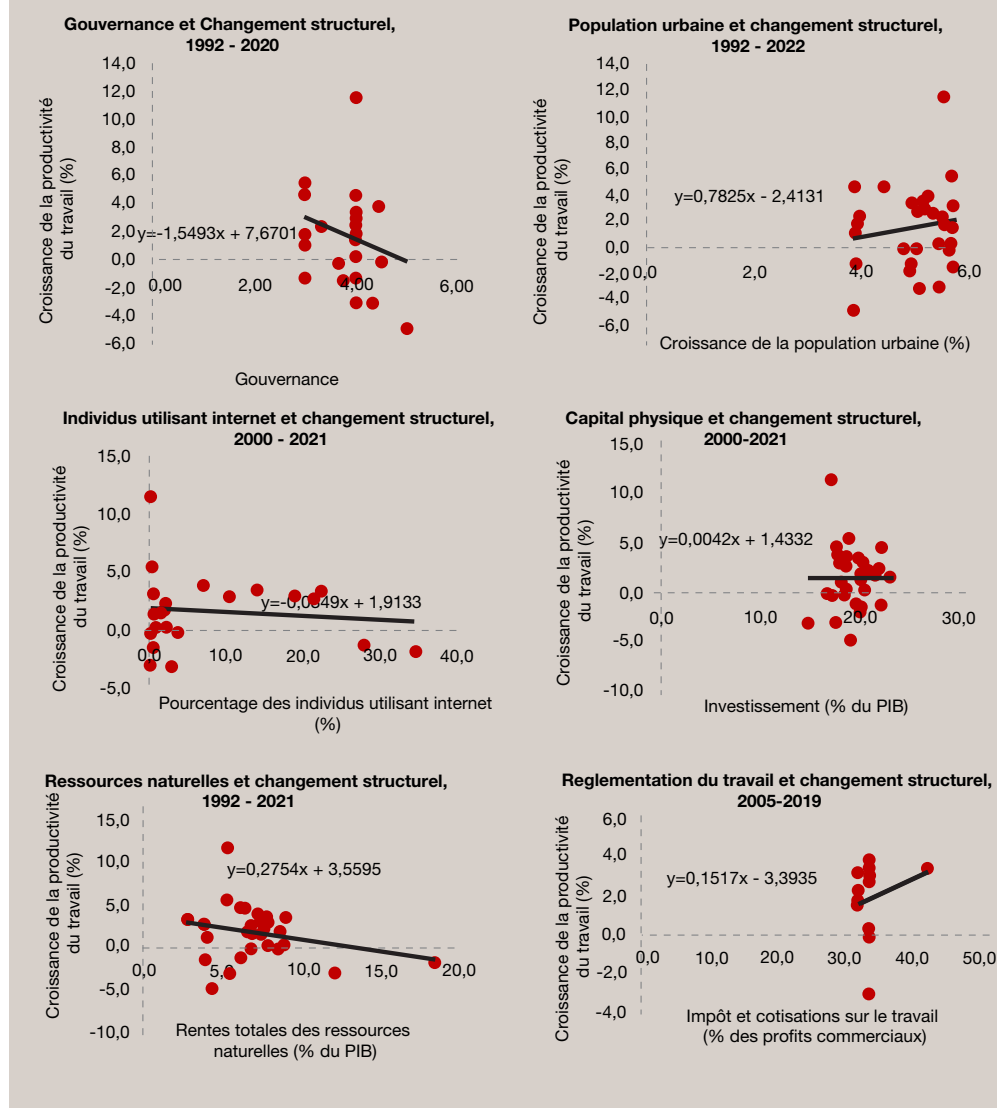
Ressources naturelles. Bien que la rente des ressources naturelles ait augmenté de 4,3 % du PIB en 1992 à 18,4 % en 2021, le Mali n'a pas encore suffisamment exploité les opportunités offertes par les ressources naturelles pour booster la transformation structurelle (Figure 2.6). La raison est liée au fait que les principaux produits d'exportations tels que l'or et le lithium, qui représentent 78,1 % des exportations en 2024, ne sont pas transformés localement avant leur exportation. Cela prive l'économie d'une haute valeur ajoutée. Le pays devrait saisir cette opportunité pour booster le processus d'industrialisation en développant les industries de transformation des produits miniers afin de favoriser la transformation structurelle. Par ailleurs, un développement positif existe, lié à la transition vers les énergies renouvelables qui devrait stimuler la demande mondiale de lithium, contribuant à booster les industries locales de transformation du lithium au Mali.

2.2.5. Principaux obstacles à une transformation structurelle rapide

Incertitude politique. L'instabilité politique est également persistante. Le Mali a connu 5 épisodes de coups d'état (1968, 1991, 2012, 2020, et 2021). Depuis 2020, le pays est dans une situation de transition qui va perdurer du fait du report sine die de l'élection présidentielle (initialement prévue en février 2024), conjugué aux recommandations du Dialogue inter-maliens de prolonger la durée de la transition de 2 à 5 ans, impliquant que le pays est dans une incertitude politique persistante, ce qui n'est pas un facteur propice au changement structurel (Figure 2.7).

Crise sécuritaire. La crise sécuritaire, qui a éclaté depuis 2012, est encore persistante, en dépit des efforts du Gouvernement pour lutter contre l'insécurité via le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité couplé aux réformes sécuritaires (Annexe 2.1). La persistance de l'insécurité s'est montrée comme étant un signal négatif sur l'objectif d'accélération de la transformation structurelle (Figure 2.7).

Figure 2.6: Facteurs qui entravent la transformation structurelle au Mali



Source : L'auteur à partir des données de la Banque mondiale, World Development Indicators (Online edition), de Political Risk Service (PRS) Group, International Country Risk Guide (ICRG), et de BAD, Département des statistiques (ECST).

Encadré 2.2. Opportunités potentielles et existantes

De nombreuses opportunités de transformation structurelle existent pour le Mali. Les sous-secteurs ayant le potentiel d'y contribuer sont l'agro-industrie, les industries textiles, et les industries de transformation des produits miniers, halieutiques, de l'élevage, et des énergies renouvelables. En effet, l'économie malienne est dominée par l'agriculture, avec la production de plusieurs biens alimentaires, mais qui sont très peu transformés et donc exportés bruts. Le Mali est le 3e pays producteur d'or en Afrique, avec l'or représentant 80,2 % des exportations totales du pays en 2023. Le Mali est le 1er pays producteur de coton en Afrique en 2023, avec 582 558,73 tonnes. Le Mali devrait produire du lithium à partir de 2024 et deviendrait le 1er pays producteur de lithium en Afrique. Le Mali a le 2e plus grand cheptel en Afrique de l'Ouest. Le pays dispose d'énormes potentialités en énergies renouvelables.

Le Mali dispose de ressources renouvelables (valeur estimée à 82,2 milliards de dollars EU en 2018) et non renouvelables (valeur estimée à 6,6 milliards de dollars EU en 2018) (BAD, 2023a). Avec une dotation en capital naturel de 88,9 milliards de dollars EU en 2018, le Mali est le 4e pays le plus riche de la CEDEAO. Toutefois, les avantages tirés des ressources naturelles demeurent faibles (18,4 % du PIB en 2021), suggérant que le pays dispose d'une grande marge de manœuvre pour booster la transformation structurelle, au regard de son énorme potentiel en capital naturel.

Le Mali dispose d'un potentiel inexploité dans le domaine des énergies renouvelables, notamment i) l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) avec 6 kWh/m² correspondant à entre 7 et 10 heures d'ensoleillement par jour, soit l'un des meilleurs potentiels solaires au monde ; ii) l'énergie éolienne (principalement au Nord du pays) avec 3 à 7 m/s ; iii) l'hydroélectricité estimée à 1150 MW, dont seulement 22 % exploités ; et iv) les bioénergies, notamment le biogaz, grâce à l'utilisation des déchets agricoles, animaux et ménagers, et l'énergie biomasse (2 000 ha de plantations de jatropha et 1,4 million de litres d'alcool à partir de la canne à sucre). De plus, le Mali dispose du plus grand gisement d'hydrogène naturel au monde, d'une capacité estimée à 700 milliards de m³, découvert récemment à Bourakébougou (à 60 km de la capitale Bamako).

Par ailleurs, l'élaboration de la Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf (SN-ZLECAf) du Mali devrait être une opportunité de booster la production domestique de biens transformés destinés à l'exportation sur le continent. La Banque accompagne les entreprises maliennes à tirer profit de la ZLECAf, à travers le financement d'une étude en mai 2023, ayant pour cible les PME dirigées par des jeunes et des femmes dans les secteurs de l'agriculture et des Technologies de l'information et de la communication (TIC). L'objectif visé est i) d'appuyer le Gouvernement malien et toutes les parties prenantes à évaluer la préparation des PME à la ZLECAf, et ii) de concevoir une boîte à outils de numérisation des entreprises et un plan d'action national pour la relance du commerce sur 2 ans permettant aux PME, sur la base d'une utilisation accrue de la numérisation, un meilleur accès au marché afin de bénéficier de l'Accord ZLECAf et d'avoir une meilleure insertion dans les chaînes de valeur régionales (BAD, 2023b).

Crise énergétique. La crise énergétique, avec des délestages de plus de 20 heures par jour est une menace sérieuse contre la transformation structurelle, de même que le faible développement des infrastructures de transport.

Faible transformation des produits. Les principaux produits d'exportations (l'or, le lithium et le coton devraient représenter 84,9% des exportations totales en 2024) sont exportés bruts, sans être transformés ; ce qui réduit la capacité d'absorption du secteur industriel et ne favorise pas l'accélération de la transformation structurelle. De plus, la transformation des produits agricoles, halieutiques, de l'élevage, et des énergies renouvelables est aussi faible. Les produits manufacturés exportés (tissus et fils) représentent 0,004 % des exportations en 2023.

Défis démographiques. La population est majoritairement composée de jeunes (67 % de la population ont moins de 25 ans en 2022), faiblement scolarisés et exposés au chômage (31,3 % des jeunes de 15-24 ans en 2023 ne sont pas scolarisés et sont sans emploi, ni formation). Cette jeunesse est fortement exposée au chômage (15,27 % pour les jeunes de 15-24 ans en 2023 contre 6,4% au niveau national (INSTAT, 2023 ; Cellule de planification et de statistique du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé (CPS/SICAEPPI), 2024)) à cause du faible niveau de qualification et de l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail en termes de formations technique et professionnelle et sur les nouvelles technologies. La faible scolarisation des jeunes, leur faible niveau de formation et leur forte exposition au chômage sont défavorables au changement structurel.

Changements climatiques. Selon Notre Dame Global Adaptation Initiative, le Mali est l'un des pays les plus vulnérables aux aléas climatiques au monde (175e sur 185 pays en 2021). Le Mali est confronté à des problèmes environnementaux, tels que la dégradation des terres, l'érosion du sol, la perte de pâturages, la hausse des températures locales, la variabilité de la pluviométrie et l'ampleur des événements météorologiques extrêmes (Coopération technique allemande (GIZ), 2021). Ces problèmes se traduisent par une baisse des ressources, affectant les facteurs de production et causant une réduction de la productivité et des pertes de croissance, ce qui bloque la transformation structurelle. Selon le rapport national sur le climat et le développement dans la région du G5 Sahel, les changements climatiques devraient entraîner une baisse de 10,7 % du PIB du Mali d'ici 2050 (BAD, 2022).

Taille élevée du secteur informel. Les pratiques informelles (poids important du secteur informel, 55 % du PIB) conduisent à une concurrence déloyale qui tue les industries manufacturières (BAD, 2020) et qui entrave le développement industriel, ce qui est une menace contre le changement structurel. La contribution du secteur manufacturier à l'économie est faible (7,0 % du PIB en 2022).

Faibles capacités techniques, professionnelles et sur les TIC. Les faibles capacités techniques, professionnelles et sur les nouvelles technologies ne sont pas propices au changement structurel.

Prélèvements obligatoires élevés sur les salaires. Les prélèvements obligatoires sur les salaires demeurent élevés (les cotisations sociales, principalement les cotisations à l'Institut national de prévoyance sociale (INPS) sont de 19-22 % (pouvant atteindre 23 %) sans l'Assurance maladie obligatoire (AMO), l'impôt sur les traitements et salaires (5-40 %)) et agissent négativement sur la productivité des industries manufacturières, défavorisant le changement structurel.

Contraintes de financement. Le taux d'inclusion financière du Mali est faible, se situant à 60,4 % en 2022 contre une moyenne de 70,9% dans l'UEMOA (BCEAO, 2023i). En dépit des efforts du Gouvernement (création du Fonds de garantie pour le secteur privé (FGSP)), la question du financement demeure un goulot d'étranglement pour le secteur privé, réduisant la production et l'emploi et entravant le changement structurel.

Difficultés d'accès aux marchés publics. Les difficultés d'accès aux marchés publics pour les MPME et les entreprises nationales qui ne favorisent pas le développement du secteur privé, entravant le changement structurel.

Etroitesse du marché intérieur. L'étroitesse du marché intérieur, combinée au très lent développement de la classe moyenne, entraînant un faible développement des industries manufacturières et entravant le changement structurel.

2.3. Financement pour accélérer la transformation structurelle du Mali : quels sont les enjeux ? Engagements du pays en faveur du changement structurel

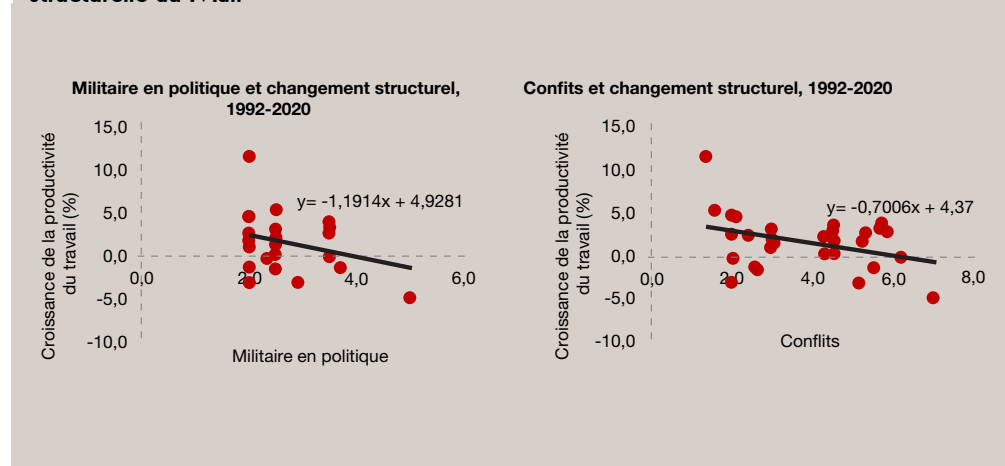
2.3.1. Identifier la stratégie de changement structurel dans le plan de développement national

La « croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie » est l'Axe stratégique 3 du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023). La stratégie de changement structurel dans cet axe stratégique 3 est déclinée en six objectifs globaux, soit i) créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive ; ii) promouvoir un secteur Agricole durable, moderne et compétitif ; iii) développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois ; iv) promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables

à la création de richesse ; v) développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production ; et vi) mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement.

Le CREDD 2019-2023 étant arrivé à terme, une nouvelle politique nationale de développement est en cours de préparation. Les autorités maliennes ont lancé, en décembre 2023, le processus d'élaboration de la Vision Mali 2063 et de la Stratégie nationale de

Figure 2.7: Crise sécuritaire et incertitude politique comme obstacles à la transformation structurelle au Mali



Source : L'auteur à partir des données de la Banque mondiale, World Development Indicators (Online edition), de Political Risk Service (PRS) Group, International Country Risk Guide (ICRG), et de BAD, Département des statistiques (ECST).

développement à moyen terme du Mali. La Vision Mali 2063 sera mise en œuvre à travers des stratégies décennales, dont la première phase décennale devrait voir un de ses objectifs axer sur la diversification et la transformation structurelle de l'économie.

2.3.2. Besoins de financement et déficit de financement

Les besoins de financement du Mali pour accélérer la transformation structurelle sont estimés à 29,6 milliards de dollars par an d'ici 2030 (1,4 fois le PIB en 2024) et à 5,2 milliards de dollars par an d'ici 2063 (24 % du PIB en 2024). Ces ressources sont principalement allouées aux infrastructures routières (représentant 90,2 % du total en 2030), suivi de l'éducation (5,4 % en 2030), de l'énergie (2,7 % en 2030) et de la productivité (1,7 % en 2030) (Figure 2.8a).

Le déficit de financement du Mali pour accélérer la transformation structurelle est

estimé à 29,1 milliards de dollars par an (1,3 fois le PIB en 2024) d'ici 2030 à 5,1 milliards de dollars (23,5 % du PIB en 2024) d'ici 2063. Les infrastructures routières contribuent principalement à ce déficit avec 91,7 % du total du déficit en 2030, suivies de l'éducation (3,8 % en 2030), de l'énergie (2,7 % en 2030) et de la productivité (1,7 % en 2030) (Figure 2.8b).

2.3.3. Comblant le déficit de financement à travers la mobilisation de ressources intérieures

Pour combler le déficit de financement estimé, le Mali devra accroître significativement ses recettes fiscales. Les recettes fiscales demeurent faibles, représentant en moyenne 14,11 % du PIB entre 2014 et 2023, bien en-deçà du plancher régional fixé à 20 %. Cette faible mobilisation devrait se poursuivre avec 14,8 % du PIB en 2024 et 15,5 % en 2025. Les estimations de la BAD montrent qu'une hausse médiane des recettes fiscales de 129,4 % est nécessaire

pour combler le gap de financement estimé d'ici 2030, et de 22,6 % d'ici 2063 (Figure 2.9).

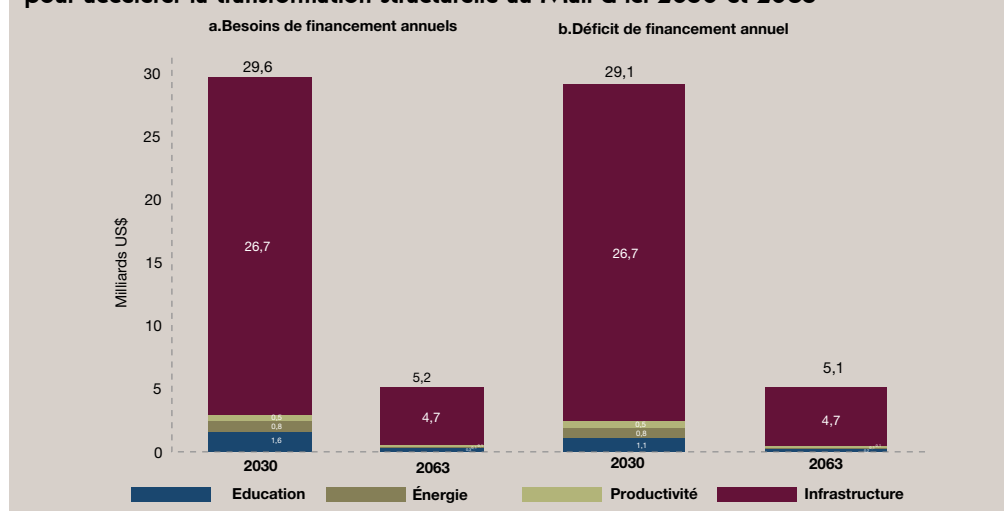
2.4. Conclusion et recommandations stratégiques

L'accélération de la transformation structurelle du Mali nécessitera une approche multidimensionnelle comprenant les actions suivantes. Ces actions devraient être menées par le Mali, le secteur privé, les institutions régionales, les Institutions financières

de développement (IFD) et les Banques multilatérales de développement (BMD).

Prendre des mesures propices au retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité politique. L'incertitude politique a entraîné la suspension des appuis budgétaires depuis 2022 et un recours accru au marché financier régional avec des coûts élevés, ce qui pose un risque contre la soutenabilité de la dette intérieure. Il est donc impératif que le Gouvernement organise rapidement l'élection présidentielle.

Figure 2.8: Estimation des besoins de financement annuels et du déficit de financement pour accélérer la transformation structurelle au Mali d'ici 2030 et 2063



Source : BAD à partir de la méthodologie décrite à l'annexe 1 et la base de données de Sachs et al. (2023), UNESCO, CIA, EIA, NASA, FMI et Banque mondiale.

Une stabilité politique favorisera l'accélération du changement structurel.

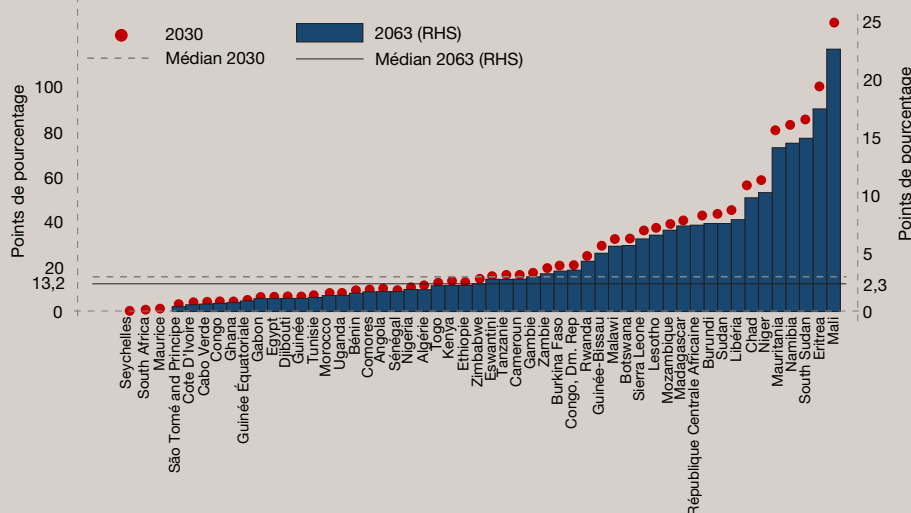
Diversifier les options de lutte contre l'insécurité. A côté de la hausse continue des dépenses militaires et de sécurité (ces dépenses ont plus que doublé, passant de 396,364 milliards de FCFA en 2019 à 811,343 milliards en 2023) au détriment des dépenses de développement, le gouvernement doit intensifier la mise en œuvre des projets de développement dans les zones de conflits avec l'appui des partenaires techniques et financiers en augmentant les investissements dans ces zones. Le gouvernement doit aussi continuer de privilégier un dialogue plus inclusif en impliquant les groupes rebelles armés et donc corriger les limites du Dialogue intermalien pour la paix et la réconciliation nationale clôturé le 10 mai 2024

sans la participation de ces groupes rebelles. Le renforcement de la sécurité est crucial pour stimuler l'investissement privé et la dynamique de la transformation structurelle.

Apporter une solution structurelle à la crise énergétique pour stimuler durablement la transformation structurelle. Le Gouvernement doit opérer un changement profond dans la structure de la production d'EDM en faveur des énergies renouvelables afin de réduire la dépendance de EDM vis-à-vis de l'énergie thermique (53,31 % de la production) (EDM, 2022), et aussi lutter contre la mauvaise gouvernance au sein d'EDM.

Mettre l'accent sur la transformation des produits, contribuant ainsi à accélérer la transformation structurelle. Le Gouvernement

Figure 2.9: Augmentation nécessaire du ratio des recettes fiscales au PIB pour combler le déficit de financement annuel estimé au Mali et en Afrique



Source : BAD à partir de la méthodologie décrite à l'annexe 1 et la base de données des statistiques de la BAD, Sachs et al. (2023), UNESCO, CIA, NASA, FMI et Banque mondiale.

Encadré 2.3. Appui de la Banque à la transformation économique du Mali

La Banque appuie la transformation économique du Mali dans le cadre du Document de stratégie pays (DSP) 2021-2025. Approuvé par les Conseils le 02 juin 2021, ce DSP repose sur un domaine prioritaire unique axé sur le développement des chaînes de valeur agricoles. La revue à mi-parcours du DSP était approuvée par le Comité des opérations et de l'efficacité du développement (CODE) le 22 janvier 2024.

Appui direct à la transformation. L'appui de la Banque au développement des chaînes de valeur agricoles s'opère à travers le financement des projets suivants :

- Le Programme de développement de la zone spéciale de transformation agro-industrielle des régions de Koulikoro et péri-urbaine de Bamako (PDZSTA-KB) est la première opération du Programme des Agropoles du Mali (qui compte 12 agropoles), pour un financement de 14,182 millions d'UC pour mettre en place des infrastructures d'appui à la transformation agricole (aménagement d'un parc agro-industriel moderne et bien équipé pouvant faciliter les activités de transformation et de commercialisation de produits agricoles par des entreprises privées dont les PME/PMI).
- Le Programme multinational de développement des chaînes de valeur rizicoles résilientes en Afrique de l'Ouest (REWARD) – Composante Mali pour un financement de 20 millions d'UC pour développer des infrastructures de transformation du riz, l'agro-industrie et les liens au marché pour faciliter le commerce.

Appui indirect à la transformation. Les interventions de la Banque portent aussi sur le financement de projets dans des secteurs complémentaires aux chaînes de valeur, notamment l'énergie pour faciliter la transformation des produits agricoles et le transport pour faciliter la commercialisation des produits agricoles transformés. De plus, la Banque appuie le financement des PME/PMI et le renforcement des capacités dans le domaine de la transformation.

Résultats à mi-parcours du DSP en 2023. La Banque a contribué à promouvoir les chaînes de valeur agricoles, avec la mise en place de 317 unités de transformation agroalimentaire, la construction et l'équipement de 11 centres de collecte de lait, l'installation de 30 unités de production d'aliments de bétail, la réalisation de 75 unités de séchage, la formation et l'équipement de 201 femmes transformatrices de produits agricoles. Ces interventions ont contribué à la transformation de 76 408 tonnes de produits agro-alimentaires.

doit mettre l'accent sur la transformation des produits pour lesquels le Mali dispose d'un énorme potentiel, notamment l'agro-industrie, les industries textiles, et les industries de transformation des produits miniers, halieutiques, de l'élevage, et des énergies renouvelables, ce qui contribuera à créer une plus grande valeur ajoutée dans l'activité économique.

Accompagner la croissance démographique en renforçant les infrastructures sociales de base pour soutenir le processus de transformation structurelle. Cet accompagnement permet de répondre aux besoins de la population urbaine accrue. De plus, le gouvernement doit créer les conditions optimales pour stimuler l'entrepreneuriat des jeunes fortement exposés au chômage.

Renforcer la lutte contre le changement climatique afin de préserver les ressources qui sont des facteurs accélérant la productivité. Cette lutte requiert une plus grande participation du secteur privé (le manque d'attractivité des investissements privés pour les projets liés au climat au Mali est notoire : le financement climatique du secteur privé représente en moyenne 8,9% du financement climatique total sur la période 2019-2020, contre 91,1 % pour celui du secteur public) (BAD, 2022). De nombreuses opportunités pour des investissements privés dans le climat et la croissance verte existent et donc doivent être exploitées, en lien avec les ressources renouvelables (82,2 milliards de dollars EU en 2018) et non renouvelables (6,6 milliards de dollars EU en 2018), et avec une dotation en capital naturel de 88,9 milliards de dollars EU en 2018. En outre, le Gouvernement doit profiter de l'exploitation du lithium à partir de 2024 pour renforcer durablement sa transition énergétique.

Créer les conditions pour diminuer le poids élevé du secteur informel pour soutenir les industries manufacturières dont le développement est un facteur accélérant la transformation structurelle. Les pratiques

informelles (poids important du secteur informel, 55% du PIB) conduisent à une concurrence déloyale, tuant les industries manufacturières. La réduction de la taille du secteur informel pourrait s'opérer en améliorant la capacité d'absorption du secteur industriel. Pour ce faire, une plus grande transformation des produits issus des sous-secteurs de l'agro-industrie, des industries textiles, et des industries de transformation des produits miniers, halieutiques, de l'élevage, et des énergies renouvelables est cruciale.

Renforcer le capital humain pour soutenir durablement le processus de la transformation structurelle. Une meilleure fourniture de services dans les domaines de l'éducation, de la formation technique, professionnelle et dans les TIC, de la santé, et de l'eau et de l'assainissement est d'une impérieuse nécessité. De plus, la promotion de l'éducation des filles est importante afin de combattre le mariage et la maternité précoces.

Réduire les prélèvements obligatoires sur les salaires pour soutenir la productivité des industries manufacturières et la transformation structurelle. La contribution du secteur manufacturier à l'économie est faible (7,0 % du PIB en 2022). Le panier des exportations du Mali contient très peu de produits manufacturés exportés : les produits manufacturés exportés (tissus et fils) représentent seulement 0,004 % des exportations en 2023.

Remédier aux contraintes de financement à travers la promotion du développement du secteur privé. D'abord, le secteur privé peut être un catalyseur du développement des capacités productives et de la transformation structurelle. Pour ce faire, le secteur privé doit investir dans les secteurs où le Mali dispose de grands potentiels, dont l'agro-industrie, les industries textiles et de transformation des produits miniers, halieutiques, de l'élevage, et des énergies renouvelables. Le secteur privé doit assumer son rôle de leadership dans la conduite de la transformation structurelle. Ce rôle de leadership est crucial pour une mise en

œuvre réussie de la politique de transformation structurelle. Ensuite, les institutions de financement du développement (IFD) et les banques multilatérales de développement (BMD) doivent assurer le financement de projets publics et privés sur la transformation économique. Elles peuvent également fournir des garanties pour faciliter la mobilisation de ressources destinées au financement de la transformation structurelle. Par ailleurs, elles peuvent accompagner les entreprises à tirer profit de la ZLECAf. A cet égard, la BAD a soutenu les entreprises maliennes à tirer profit de la ZLECAf en finançant, en mai 2023, une étude ciblant les PME dirigées par des jeunes et des femmes dans les secteurs de l'agriculture et des TIC. L'objectif visé est i) d'appuyer le Gouvernement malien et toutes les parties prenantes à évaluer la préparation des PME à la ZLECAf, et ii) de concevoir une boîte à outils de numérisation des entreprises et un plan d'action national pour la relance du commerce sur 2 ans permettant aux PME, sur la base d'une utilisation accrue de la numérisation, un meilleur accès au marché afin de bénéficier de l'Accord

ZLECAf et d'avoir une meilleure insertion dans les chaînes de valeur régionales (BAD, 2023b).

Promouvoir un meilleur accès des MPME et des entreprises nationales aux marchés publics. Cet accès amélioré contribuera à renforcer le développement du secteur privé pour appuyer la dynamique de la transformation structurelle.

Pour adresser la problématique de l'étroitesse du marché intérieur au Mali qui est une contrainte à la transformation structurelle, les institutions régionales offrent des opportunités pour stimuler le commerce régional. Par exemple, la ZLECAf, une initiative de l'Union africaine, offre un vaste potentiel pour les entreprises. Le Mali a lancé l'élaboration de la Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf (SN-ZLECAf) pour permettre au pays de maximiser les avantages de son adhésion à cet Accord. Le coût total de la SN-ZLECAf est estimé à 207,625 milliards de FCFA, répartis entre l'État (41 %), le secteur privé (53 %) et les partenaires techniques et financiers (6 %).

FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE AU MALI: LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE

Messages clés

- Les réformes de l'architecture financière mondiale devraient, en raison du contexte de **fragilité multidimensionnelle du Mali**, **favoriser l'accès du pays à davantage de dons et de financements concessionnels (incluant les appuis budgétaires) et de garanties des Banques multilatérales de développement, tout en soutenant les efforts internes en termes de meilleure mobilisation des ressources domestiques** à travers la renégociation des contrats miniers pour lesquels la Banque pourrait fournir un appui-conseil.
- Pour ce faire, **le Mali devrait privilégier les réformes politiques visant le retour à l'ordre constitutionnel et le renforcement de la sécurité** afin d'améliorer le risque pays, réduire le coût de la dette et créer des conditions favorables à l'émission de titres sur le marché financier international.
- **Le Mali doit poursuivre les réformes pour améliorer le climat des affaires et booster l'investissement privé pour soutenir la transformation structurelle**, dans le cadre du plan d'actions 2022-2027 du Conseil national du patronat malien afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires 2023-2026.
- **Des ressources extérieures additionnelles devront être mobilisées pour le financement de la transformation structurelle**, notamment l'aide publique au développement, les IDE et les transferts de fonds des migrants, afin de pallier l'insuffisance des ressources internes.

INTRODUCTION

Ce chapitre présente le financement extérieur dont le Mali a besoin pour réaliser sa transformation structurelle tout en faisant face à la menace du changement climatique.

Il utilise les estimations de la Banque sur les besoins et les déficits de financement pour accélérer la transformation structurelle (BAD, 2024) et financer les actions climatiques (BAD, 2022 et 2023a) d'ici 2030 respectivement.

3.1. Position du Mali sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale

Les réformes de l'architecture financière mondiale devraient permettre au Mali d'accroître son accès aux ressources extérieures et financer sa transformation structurelle. Ces réformes devront favoriser l'accès du Mali à davantage de dons (exécutés à seulement 60,7 % en 2023) et de financements concessionnels, incluant les appuis budgétaires (suspendus depuis 2022 à cause de l'instabilité politique) et l'octroi de garanties partielles de risque, de crédit et de commerce. L'organisation de l'élection présidentielle, initialement prévue le 04 février 2024 mais reportée sine die, devrait permettre au Mali d'exploiter la possibilité d'accéder aux garanties partielles offertes par les banques multilatérales de développement (BMD).

Pour tirer profit de ces réformes, le Mali devrait prioriser les réformes politiques et institutionnelles pour le retour à l'ordre constitutionnel et le renforcement de la sécurité. La réforme de l'architecture financière mondiale devrait inclure un système d'évaluation du risque-pays et de notation de la dette souveraine pour faciliter l'accès à ces marchés à des coûts abordables. Ainsi, la persistance de l'incertitude politique et de la crise sécuritaire au Mali devrait provoquer une hausse des coûts d'emprunt du pays sur les marchés internationaux des capitaux. Donc, en

l'absence de réformes politiques et sécuritaires, le Mali ne devrait pas bénéficier favorablement des retombées des réformes de l'architecture financière internationale, notamment pour les opérations de mobilisation de ressources sur les marchés financiers internationaux.

Le Mali a eu des difficultés à lever des ressources sur les marchés financiers internationaux. Dans le cadre de la préparation de sa première tentative non aboutie d'émission d'eurobonds en 2019, le Mali a initié en 2019 la notation de sa dette souveraine à l'échelle régionale et internationale par Bloomfield et Moody's, respectivement. À l'issue de ces premières notations, Bloomfield a attribué au Mali la note « BBB » à long terme et « A3 » à court terme avec perspective stable, correspondant respectivement à un risque modéré et extrêmement faible, tandis que Moody's attribuait au pays la note « B3 » avec perspective stable, correspondant à un risque très spéculatif. Cette tentative d'émission d'eurobonds, initiée en 2019, avait été finalement suspendue en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 couplée au coup d'état d'août 2020.

3.2. Mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle du Mali

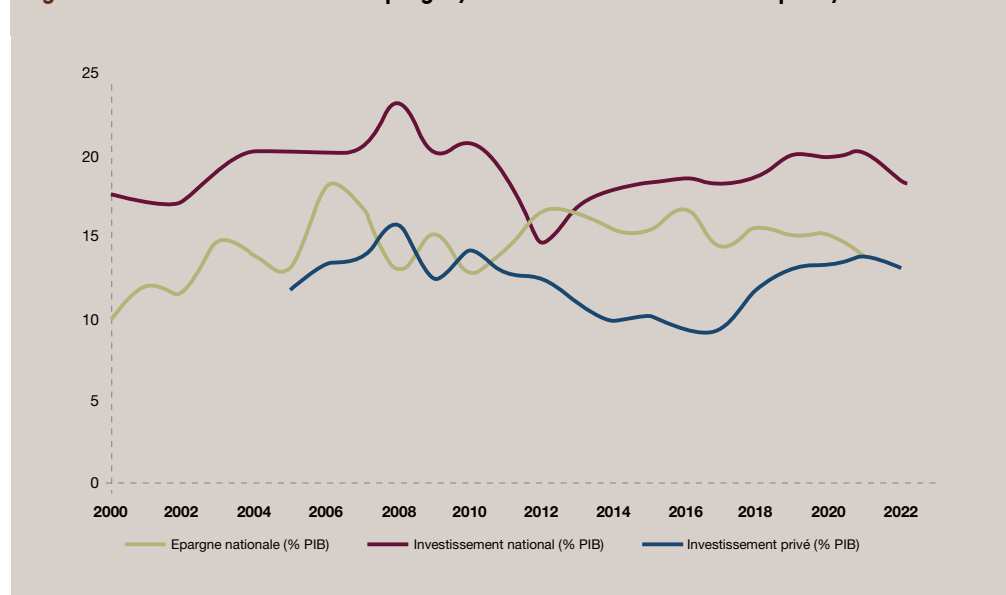
Investissement privé pour la transformation structurelle. Le secteur privé joue un rôle important dans le financement de l'agenda de développement du Mali, bien qu'il soit dominé par des PME/PMI évoluant essentiellement dans l'informel. Il est à l'origine de plus de la moitié des investissements réalisés dans le pays (Figure 3.1). En 2022, l'investissement privé représentait 13,1 % du PIB, contre 5,4 % pour l'investissement public, soit plus du double, dans un environnement marqué par de multiples défis liés à l'instabilité politique, la crise sécuritaire, les difficultés d'accès au financement exacerbées par la hausse des besoins de financement de l'État (avec un effet d'éviction accru sur le crédit

au secteur privé. La figure 3.1 montre qu'une part importante de l'épargne nationale a été allouée au financement du déficit public). De plus, le contexte est aussi marqué par la crise énergétique et d'autres contraintes structurelles (telles que le déficit en infrastructures et en ressources humaines qualifiées) qui ont affecté le climat des affaires. L'apport du secteur privé est déterminant pour financer la transformation

économique en exploitant les potentialités du pays dans les secteurs de l'agro-industrie, les industries textiles et de transformation des produits miniers, halieutiques, de l'élevage, et des énergies renouvelables.

Réformes pour stimuler l'investissement privé. Les réformes pour stimuler l'investissement privé et améliorer le

Figure 3.1: Évolution du taux d'épargne, de l'investissement total et privé, 2000-2022



Source : L'auteur à partir des données de la Banque mondiale World Development Indicators.

climat des affaires devront s'inscrire dans le cadre du plan d'actions quinquennal 2022-2027 du CNPM qui s'articule autour de 5 axes stratégiques basés sur i) l'énergie (restructuration du secteur, libéralisation du marché, la tarification et les subventions, création d'un guichet unique pour les projets énergétiques attaché à la présidence) ; ii) les infrastructures (sécurisation de l'emprise du réseau de transport, renforcement et diversification du financement, etc.) ; iii) les ressources humaines (élaboration de statistiques fiables, mise en place des outils d'évaluation des besoins des entreprises, réformes de la gouvernance des structures en charge de l'emploi et de la formation professionnelle) ; iv) le financement (création d'une banque publique d'investissement avec délégation de gestion privée, établissement d'un

cadre juridique harmonisé pour des mécanismes innovants de financement des PME, etc.) ; et v) la fiscalité (refonte du code général des impôts, la simplification des procédures fiscales, etc.). Ces réformes devront aussi appuyer la mise en œuvre du PSO 2023-2026 (adoption de la loi fixant le régime de zones économiques spéciales, mise en place du régime de l'entrepreneur, partenariat public-privé (PPP), opérationnalisation du Guichet unique électronique du commerce extérieur et des transports). Le renforcement du capital du Fonds de garantie pour le secteur privé (FGSP) en novembre 2023 devrait contribuer à améliorer l'accès au financement des entreprises.

Ressources extérieures pour le financement de la transformation structurelle. Les

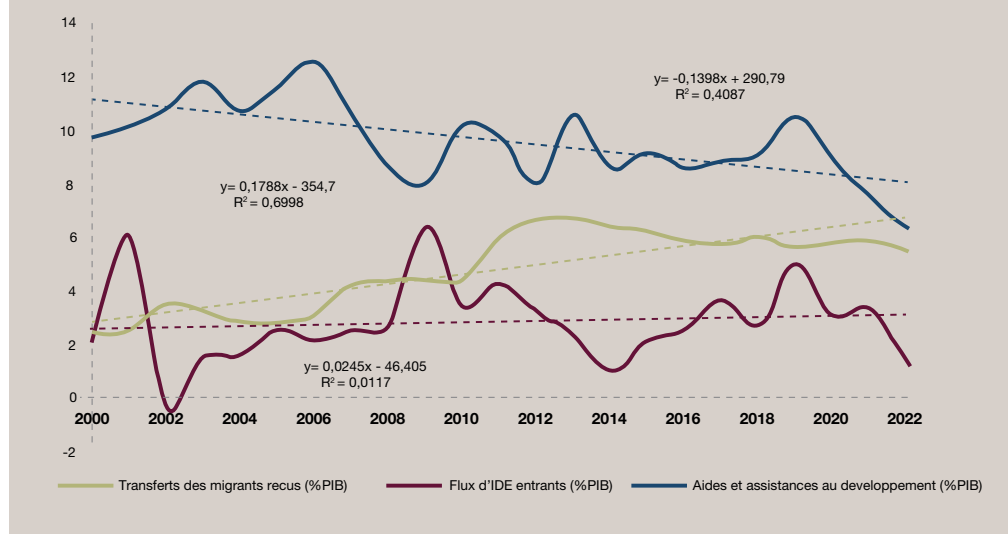
ressources extérieures constituent une source alternative de financement de la transformation structurelle en palliant l'insuffisance des ressources internes (l'écart entre l'épargne et l'investissement est estimé à 6,3% du PIB en 2021, voir Figure 3.1). Les crises politiques et sécuritaires ont considérablement réduit la capacité du Mali à mobiliser l'aide publique au développement (APD) et les IDE. L'APD reçue par le Mali a baissé de 0,14 point de pourcentage du PIB en moyenne entre 2000 et 2022 (Figure 3.2). Ces crises ont aussi contribué à réduire l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers avec la baisse des IDE passant de 5,0 % du PIB en 2019 à 3,8 % en 2022. La forte exposition de l'APD et des IDE aux chocs fait de ces ressources des sources

incertaines pour le financement de l'agenda de développement du Mali. En revanche, les transferts de fonds des migrants sont restés résilients aux multiples chocs subis par le Mali depuis 2020. Sur la période 2000-2022, ils ont augmenté de 0,17 point de pourcentage du PIB en moyenne. Ces transferts sont toutefois prioritairement destinés aux dépenses de consommation, suggérant la nécessité de les orienter vers des circuits d'investissements productifs.

3.3. Faire face à la dette du Mali

Les multiples chocs subis par le Mali ont causé une explosion des besoins de financement (+121,3 % entre 2019 et 2024), entraînant une hausse de la dette

Figure 3.2: Évolution des flux d'IDE entrants, d'investissements de portefeuille entrants, d'aides et assistances au développement et des transferts de fonds des migrants reçus, 2000-2022



Source : L'auteur à partir des données de la Banque mondiale, World Development Indicators.

publique. La dette publique est passée de 29,8% du PIB au début de l'éclatement de la crise sécuritaire en 2012 à 50,7 % en 2023. La dette devrait continuer d'augmenter de 0,9 point de pourcentage du PIB en 2024 et de 1,3 point en 2025 du fait de l'incertitude politique persistante, mais elle devrait se stabiliser à partir de 2026. La dette devrait être soutenable dans le temps. Selon la dernière analyse de la viabilité

de la dette (AVD) du FMI réalisée en juin 2023, le risque de surendettement du Mali est modéré.

Cependant, si la dette extérieure présente moins de risque avec un taux d'intérêt faible, la gestion de la dette intérieure soulève, par contre, des préoccupations. La suspension des appuis budgétaires depuis 2022 du fait de l'incertitude politique et sécuritaire a affecté la

gestion de la dette publique, car contraignant les autorités à recourir de plus en plus aux marchés intérieurs coûteux (le financement intérieur représente 93,40% des ressources de financement totales en 2023, principalement en provenance des émissions de titres publics sur le marché financier de l'UEMOA où les ressources mobilisées ont permis de couvrir 91,74% des ressources de financement). La dette intérieure est passée de 6,3 % du PIB en 2014 (contre 20,9 % pour celle extérieure) à 23,2 % en 2023 (contre 27,5 % pour celle extérieure). La dette intérieure, représentant 25,9 % du PIB en 2024, devrait dépasser celle extérieure établie à 25,7 % pour la même année, entraînant un effet d'éviction sur le crédit aux entreprises privées

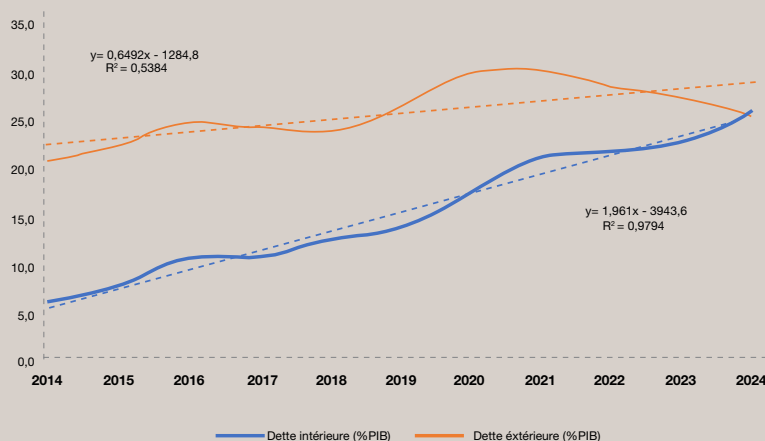
et soulevant des préoccupations quant à sa soutenabilité, d'autant plus que la dette intérieure est 4 fois plus coûteuse que celle extérieure. De plus, le niveau élevé de concentration de la maturité de la dette intérieure (75,96 % de la dette intérieure arrivent à échéance entre 2024-2028) est un risque majeur.

3.4. Financement de l'action climatique

Les flux financiers pour le climat et la croissance verte au Mali sont particulièrement faibles pour le secteur privé (BAD, 2023a). Le financement climatique du secteur privé au Mali s'élève à 33,3 millions

En raison du contexte de fragilité multidimensionnelle du Mali, les réformes de l'architecture financière mondiale devraient favoriser l'accès du pays à davantage de dons et de financements concessionnels (incluant les appuis budgétaires) et de garanties des Banques multilatérales de développement, tout en soutenant les efforts internes en termes de meilleure mobilisation des ressources domestiques à travers la renégociation des contrats miniers pour lesquels la Banque pourrait fournir un appui conseil.

Figure 3.3: Évolution de la dette intérieure et extérieure en % du PIB, 2014-2024



Source : L'auteur à partir des données de la Direction générale de la dette publique (DGDP).

de dollars EU en moyenne sur 2019-2020 (soit 8,9 % du financement climatique total) et représente 10 fois moins que celui du secteur public (342,9 millions de dollars EU, soit 91,1 %). Ces faits stylisés soulignent le manque d'attractivité des investissements privés pour les projets liés au climat au Mali, alors que les besoins de financement climatique du pays sont substantiels (15,3 milliards de dollars EU sur la période 2020-2030, répartis entre l'adaptation (48,8 %), l'atténuation (28,3 %), les pertes et dommages (19,5 %), et d'autres besoins en renforcement des capacités pour monter des projets structurels en faveur du secteur privé (3,4 %)). Pourtant, les opportunités pour des investissements privés dans le climat et la

croissance verte sont nombreuses, en lien avec les ressources renouvelables (82,2 milliards de dollars EU en 2018) et non renouvelables (6,6 milliards de dollars EU en 2018). Avec une dotation en capital naturel de 88,9 milliards de dollars EU en 2018, le Mali est le 4e pays le plus riche de la CEDEAO.

3.5. Conclusion et recommandations stratégiques

La réforme de l'architecture financière mondiale devrait permettre au Mali d'accroître son financement extérieur. Pour cela, une priorité devrait être accordée aux réformes politiques pour le retour à l'ordre

constitutionnel et le renforcement de la sécurité, afin d'améliorer le risque pays et de préparer les conditions d'une émission de titres sur le marché financier international après les tentatives non abouties d'émission d'eurobonds initiées en 2019. En outre, le pays devrait mobiliser des ressources supplémentaires pour financer

la transformation structurelle à travers les réformes visant à améliorer le climat des affaires et booster l'investissement privé et mobiliser des ressources extérieures (aide publique au développement, IDE et transferts de fonds des migrants).

RÉFÉRENCES

Banque africaine de développement (BAD) (2024) « Perspectives économiques africaines 2024 », rapport principal.

Banque africaine de développement (BAD) (2023a) « Country Focus Report 2023 – Mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte au Mali », Bureau pays du Mali, octobre 2023.

Banque africaine de développement (BAD) (2023b) « Déployer la numérisation et le commerce pour renforcer la résilience en Afrique de l'Ouest : Positionner les PME dirigées par des jeunes pour la ZLECAf », mai 2023.

Banque africaine de développement (BAD) (2022) « Country Focus Report du Mali sur les changements climatiques et la transition énergétique juste », Bureau pays du Mali, novembre 2022.

Banque africaine de développement (BAD) (2021a) « Mali Country Note on Financial Market Access Experience with the Eurobonds », Bureau pays du Mali, août 2021.

Banque africaine de développement (BAD) (2021b) « Document de stratégie pays du Mali 2021-2025 », Bureau pays du Mali, juin 2021.

Banque africaine de développement (BAD) (2020) « Note de diagnostic pays – Remédier aux facteurs de fragilité », Bureau pays du Mali, mars 2020.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024a) « Balance des paiements et position extérieure globale du Mali », avril 2024.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024b) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », mars 2024.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024c) « Bulletin mensuel des statistiques », janvier 2024.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024d) Communiqué de presse N°02/2024 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 04 juin 2024.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023a) Communiqué de presse N°04/2023 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 06 décembre 2023.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023b) Communiqué de presse N°03/2023 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 06 septembre 2023.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023c) Communiqué de presse N°02/2023 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 07 juin 2023.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023d) Communiqué de presse N°01/2023 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 1er mars 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023e) « Situation des titres publics émis par adjudication en 2023 par les Etats de l'UMOA » 29 décembre 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023f) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », décembre 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023g) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », septembre 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023h) « Bulletin mensuel des statistiques », janvier 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023i) « Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2022 », octobre 2023.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2022a) « Situation des titres publics émis par adjudication en 2022 par les Etats de l'UMOA » 30 décembre 2022.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2022b) « Bulletin mensuel des statistiques », janvier 2022.

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2021) « Situation des titres publics émis par adjudication en 2021 par les Etats de l'UMOA » 31 décembre 2021.

Banque mondiale, World Development Indicators (Online edition).

Cellule de planification et de statistique du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé (CPS/SICAPEIP) (2024) « Rapport de la revue sectorielle du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé », ministère de l'industrie et du commerce, juin 2024.

Cellule de planification et de statistique du secteur mines et énergie (CPS/SME) (2024), « Bilans 2023 et projections 2024-2027 de la production industrielle d'or au Mali », Ministère des mines, mai 2024.

Cellule technique de coordination du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CT/CSLP) (2019) « Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) », Ministère de l'économie et des finances.

Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) (2024) « Plan triennal de campagne agricole consolidé et harmonisé : Bilan 2023, programmation 2024 et projections 2025 et 2026 », Ministère de l'agriculture, Ministère de l'élevage et de la pêche, 14ème session du Conseil supérieur de l'agriculture, mars 2024.

Coopération technique allemande (GIZ) (2021) « Profil de risque climatique : Mali », février 2021.

Direction générale de la dette publique (DGDP) (2024) « Situation de la dette extérieure et intérieure », Ministère de l'économie et des finances, mars 2024.

Direction générale de la dette publique (2023) « Stratégie d'endettement public du Mali à moyen terme 2024-2026 », Ministère de l'économie et des finances, août 2023.

Direction générale de l'administration des biens de l'Etat (DGABE) (2024) « Situation des participations de l'Etat dans les sociétés à la date du 31 mars 2024 », Ministère de l'urbanisme, de l'habitat, des domaines, de l'aménagement du territoire et de la population, mai 2024.

Direction générale du budget (DGB) (2024a) « Loi de finances 2023 : Situation d'exécution trimestrielle des recettes et des dépenses du budget général, quatrième trimestre 2023 », Ministère de l'économie et des finances, mars 2024.

Direction générale du budget (DGB) (2024b) « Loi de finances 2024 », Ministère de l'économie et des finances, janvier 2024.

Direction générale du budget (DGB) (2023a) « Loi de finances rectificative 2023 », Ministère de l'économie et des finances, juillet.

Direction générale du budget (DGB) (2023b) « État des finances publiques au Mali », Conférence de lancement du processus budgétaire 2024, Ministère de l'économie et des finances, février.

Direction générale du budget (DGB) (2022) « Loi de finances rectificative 2022 », Ministère de l'économie et des finances, août.

Direction nationale du développement social (DNDS) (2023) « Rapport sur les mouvements de population 2023 », Ministère de la santé et du développement social, décembre 2023.

Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP) (2024a) « Focus pays 2024 du Mali », rencontres du marché des titres publics de l'UEMOA (REMTP), Ministère de l'économie et des finances, Cotonou, 23-24 janvier 2024.

Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP) (2024b) « Bulletin d'information sur la dette de marché du Mali – Exercice 2023 », Ministère de l'économie et des finances, janvier 2024.

Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP) (2023a) « Émission des titres publics au titre de l'année 2023 », Ministère de l'économie et des finances.

Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP) (2023b) « Émission des titres publics au titre de l'année 2022 », Ministère de l'économie et des finances.

Energie du Mali (EDM) (2022) « Rapport annuel d'activités 2021 ».

Fonds monétaire international (FMI) (2023) "Mali-2023 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; Staff Supplement; and Statement by the Executive Director for Mali", IMF Country Report No. 23/209, juin 2023.

Institut national de la statistique (INSTAT) (2024) « Comptes nationaux du Mali », Ministère de l'économie et des finances, mars 2024.

Institut national de la statistique (INSTAT) (2023) « Rapport d'analyse de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), passage 1-4, 2022 », Ministère de l'économie et des finances, avril 2023.

Johnson, R.C. (2014) "Five Facts about Value-Added Exports and Implications for Macroeconomics and Trade Research", *Journal of Economic Perspectives*, 28(2):119–142, Spring 2014.

Lewis, W. A. 1954. "Economic Development with Unlimited Supplies of Labour." *The Manchester School* 22 (2): 139–191.

Mensah, E. B., and G. J. de Vries. 2024. "The Role of Exports for Income and Job Creation in Sub-Saharan African Countries: New Evidence Using the Africa Supply and Use Tables Database." GGDC Research Memorandum 197.

Rodrik, D. (2017) "Growth Without Industrialization?", Project Syndicate, October 10, 2017.

Sachs, J. D., G. Lafortune, G. Fuller, and E. Drumm. 2023. *Implementing the SDG Stimulus. Sustainable Development Report 2023*. Paris: SDSN; Dublin: Dublin University Press.

UMOA-Titres (2024) « Statistiques du marché des titres publics – 1er trimestre 2024 », 12 avril 2024.

ANNEXES

Annexe 1.1: Évolution des taux d'intérêt des titres publics du Mali émis sur le marché financier de l'UMOA, en %, 2021-2023

Titres publics	Maturité	Taux d'intérêt moyen, en %		
		2021	2022	2023
Bons	3 mois	-	-	4,14
Bons	6 mois	4,08	3,46	7,006
Bons	1 an	3,65	3,47	7,4
Obligations	3 ans	5,73	5,85	5,96
Obligations	5 ans	5,971	6,15	6,21
Obligations	7 ans	6,2	6,25	-
Obligations	10 ans	6,25	-	-

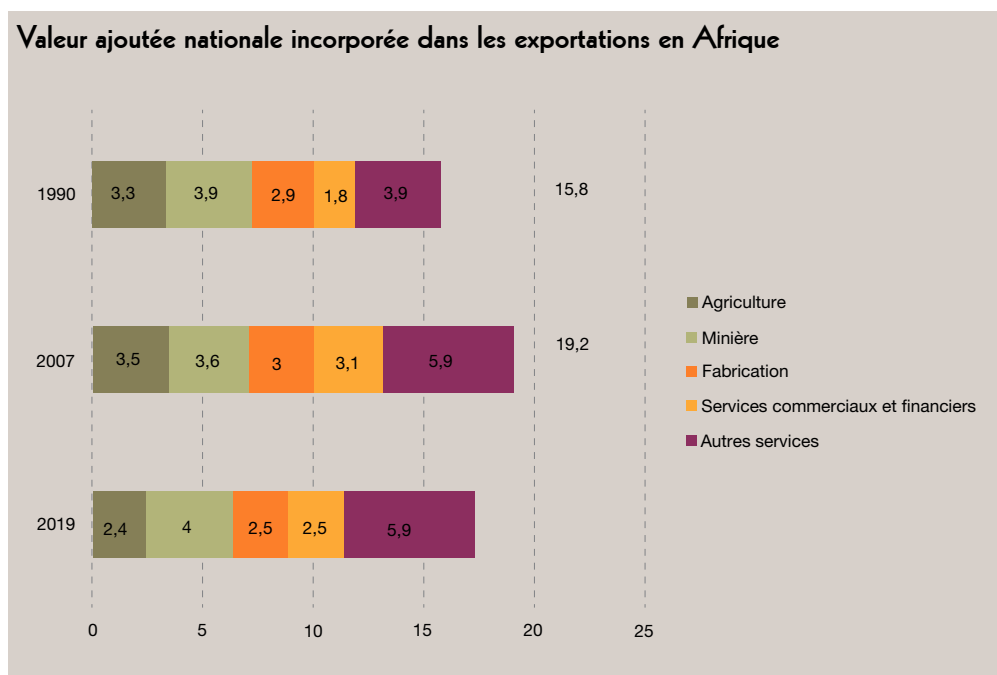
Annexe 2.1. Mesures prises par le gouvernement pour faire face aux chocs

Le gouvernement a pris des mesures en réponse aux nombreux chocs subis par le Mali. S'agissant des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le gouvernement a adopté les mesures suivantes : sécurisation des stocks disponibles dans la filière blé-farine-pain, et évacuation rapide des stocks au niveau des ports de transit (8 023 tonnes), diversification des sources d'approvisionnement du pays, accompagnement des unités industrielles dans la recherche de nouveaux partenaires commerciaux et de facilités de financement, promotion de la culture du blé, et production de pain avec d'autres céréales, allègements fiscaux accordés à 5,1 milliards de FCFA sur un mois (2,9 milliards de FCFA au titre des droits de douanes et 2,2 milliards pour les redevances autoroutières), réglementation des prix indicatifs plafonds, dispositions, paiement continu des salaires en particulier et du financement de l'économie en général par les banques présentes dans le pays, stratégie de diversification des corridors via les ports de Conakry et Nouakchott pour assurer un approvisionnement continu du pays et la poursuite du commerce extérieur. Les mesures pour amortir les effets de la pandémie de la COVID-19 sont axées sur le renforcement des capacités du système de santé (exécution de 24,3 milliards de FCFA de dépenses en 2021 contre 30,4 milliards en 2020), l'atténuation de l'incidence sur les ménages vulnérables (exécution de 15,1 milliards de FCFA de dépenses en 2021 contre 119,9 milliards en 2020) et l'appui à l'économie et aux entreprises (exécution de 23,5 milliards de FCFA de dépenses en 2021 contre 52 milliards en 2020). Pour la crise sécuritaire, les mesures ont consisté au renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité (progression constante des dépenses militaires et de sécurité depuis 2019, passant de 396,364 milliards de FCFA en 2019 à 811,343 milliards en 2023), et à l'adoption de réformes sécuritaires.

CHOCS		MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT
	Objectifs	Politiques
Sanctions de la CEDEAO combinées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie	Atténuer la flambée des prix	i) Contrôle des prix plafonds fixés ; et ii) subvention de produits pétroliers et non pétroliers importés pour 190,076 milliards de FCFA, dont 52,489 milliards de FCFA pour les produits pétroliers (27,61 %) et 137,587 milliards pour les produits non pétroliers (72,39 %)
	Adresser les difficultés d'approvisionnement des marchés domestiques	Suspension jusqu'à nouvel ordre de l'exportation et de la réexportation des céréales sur toute l'étendue du territoire national
	Lutter contre l'insécurité alimentaire	Le Plan national de réponse à l'insécurité alimentaire a permis la distribution gratuite de 34 147 tonnes de céréales en 2022 au profit de 1 191 772 personnes
	Soutenir le secteur industriel	Mobilisation de subventions budgétaires pour 4,952 milliards de FCFA pour la prise en charge des droits des travailleurs d'unités industrielles en difficultés
	Soutenir le secteur de l'agriculture	Allocation d'une subvention pour les intrants agricoles de 28 milliards de FCFA
	Soutenir le secteur de l'énergie	(i) Allocation d'une subvention à Energie du Mali (EDM) d'un montant de 30 milliards de FCFA ; (ii) soutien supplémentaire de 40 milliards de FCFA à EDM pour la prise en charge partielle de sa dette fiscale
	Régulariser le défaut de paiement	Le Gouvernement a épongé les arriérés du service de la dette intérieure (347,85 milliards de FCFA) et extérieure (85,1 milliards de FCFA) accumulés durant les sanctions, et les intérêts de retard payés aux investisseurs sur les impayés de la dette de marché (6,65 milliards de FCFA)
	À moyen terme	i) Diversification des sources d'approvisionnement du pays ; ii) accompagnement des unités industrielles dans la recherche de nouveaux partenaires commerciaux et de facilités de financement ; iii) promotion de la culture du blé au niveau national ; et iv) production de pain avec d'autres céréales
Crise sécuritaire	Renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité	Progression constante des dépenses militaires et de sécurité depuis 2019. Ces dépenses ont plus que doublé, passant de 396,364 milliards de FCFA en 2019 à 811,343 milliards en 2023 (27,1 % des dépenses totales). Selon un rapport sur les ventes d'armes dans le monde publié le 13 mars 2023, les importations d'armes du Mali ont augmenté de 210% sur la période 2018-2022, comparativement à la période précédente 2013-2017, classant le Mali à la 3e place en Afrique subsaharienne en termes d'importations d'armes
	Promouvoir le développement dans les zones de conflits	i) Lancement officiel de la Stratégie de stabilisation des régions du Centre autour de 4 axes (rétablissement de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale ; amélioration de la gouvernance et le renforcement de la justice ; gestion des questions humanitaires et relèvement économique ; communication et coordination des interventions), avec un plan d'action 2022-2024 estimé à 956,1 milliards de FCFA dont 205,5 milliards de financement acquis sur le budget national ; ii) lancement de la phase II du programme « Jeunesse et stabilisation » visant à favoriser la stabilisation des zones fragiles des régions de Koulikoro, Sikasso, Bougouni, Koutiala et Nioro, au Sahel
	Réduire les inégalités et promouvoir un développement inclusif	i) Approbation du projet de texte relatif au Plan d'action 2022-2026 de mise en œuvre de la Politique nationale de l'aménagement du territoire qui vise à assurer un développement équilibré du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement ; ii) Nouveau Plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires (PSO 2023-2026) pour promouvoir le développement du secteur privé

		Réduire les inégalités et promouvoir un développement inclusif	i) Approbation du projet de texte relatif au Plan d'action 2022-2026 de mise en œuvre de la Politique nationale de l'aménagement du territoire qui vise à assurer un développement équilibré du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement ; ii) Nouveau Plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires (PSO 2023-2026) pour promouvoir le développement du secteur privé
		Renforcer la sécurité alimentaire	Lancement officiel du Plan national de réponse à l'insécurité alimentaire 2023 (PNR) pour assister 1 246 406 personnes en insécurité alimentaire sur toute l'étendue du territoire national en 2023 à travers la distribution gratuite de 30 010 tonnes de céréales, pour un coût de 41 983 050 FCFA pour le gouvernement
		Retour de l'État dans les zones de conflit	44 % des 245 représentants des autorités administratives avaient pris fonctions dans les régions du centre et du nord en janvier 2023
		Réformes sécuritaires	i) Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité : Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité (CNRSS) en 2023 consacrée à la mise en place des comités consultatifs de la sécurité et à la présentation de la stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité et son plan d'action 2022-2024 ; ii) Parquet spécialisé au terrorisme : mise en place d'un parquet spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Les projets de textes, relatifs à ce Pôle judiciaire, ont été adoptés en Conseil des ministres le 14 avril 2023 ; iii) Autorité de gestion des réparations en faveur des victimes des crises : adoption, le 01 mars 2023, des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Autorité de gestion des réparations en faveur des victimes des crises ; iv) Militarisation de la Police nationale et de la Protection civile : promulgation, le 27 octobre 2022, de la loi n° 2022-37 du 27 octobre 2022 portant militarisation de la police nationale et de la protection civile, régissant les fonctionnaires de la police nationale et de la protection civile par le statut général des militaires. Cette loi permet le déploiement des services publics dans les zones reconquises par l'Armée pour y assurer la sécurité de l'administration, des personnes et de leurs biens et y empêcher le retour des groupes armés.
Pandémie COVID-19	de	la	
		Renforcer les capacités du système de santé	Exécution de 24,3 milliards de FCFA de dépenses pour renforcer le secteur de la santé en 2021 (contre 30,4 milliards en 2020)
		Atténuer l'incidence sur les ménages vulnérables	Exécution de 15,1 milliards de FCFA de dépenses pour l'appui aux ménages vulnérables en 2021 (contre 119,9 milliards en 2020)
		Atténuer l'incidence économique	Exécution de 23,5 milliards de FCFA de dépenses pour l'appui à l'économie et aux entreprises en 2021 (contre 52 milliards en 2020)

Annexe 2.2. Valeur ajoutée nationale sectorielle incorporée dans les exportations en Afrique (% du PIB), 1990, 2007 et 2019



Source : BAD (2024) reproduit de Mensah et de Vries (2024).

Nombre d'emplois sectoriels incorporés dans les exportations en Afrique						
Sector	Emplois induits par la demande étrangère (en milliers)			Partager (pourcentage de l'emploi total)		
	1990	2007	2019	1990	2007	2019
Agriculture	6,406	10,430	7,858	6,3	6,6	3,2
Mining	1,895	2,715	2,392	1,9	1,7	1,0
Manufacturing	4,077	7,746	8,643	4,0	4,9	3,5
Business and financial services	106	425	1,106	0,1	0,3	0,4
Other services	1,146	3,027	6,545	1,1	1,9	2,6
Total	13,628	24,343	26,544	13,3	15,5	10,7

Source : BAD (2024) reproduit de Mensah et de Vries (2024).

Note : La valeur ajoutée et les emplois incorporés dans les exportations sont calculés à l'aide de la base de données Africa Supply and Use Tables (ASUT). La figure et le tableau montrent la moyenne non pondérée des 11 pays africains couverts dans la base de données, soit le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Maurice, LE Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie, l'Afrique du Sud et la Zambie.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT